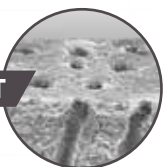


TARIF PROFESSIONNEL & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Chirurgiens-Dentistes / Centres de soins

Applicable du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027
(annule et remplace tous les précédents tarifs)

AVANT



Les canalicules, menant aux nerfs, sont mis à nu, pouvant causer des douleurs



APRÈS



Les canalicules obturés protègent contre la douleur

Soulagement
IMMÉDIAT* et **DURABLE****
de la douleur



**HAUT RISQUE
CARIEUX**



**PROPHYLAXIE
DE LA CARIE**



**HYPERSENSIBILITÉ
DENTINAIRE**



**SOIN ET PRÉVENTION
DES GENCIVES**



**PROTECTION
DE L'ÉMAIL**

Service Commercial

9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - France

Mail : commandes_dentaires@colpal.com - www.colgateprofessional.fr

Service Après Vente

Téléphone : 0 972 722 782 - Télécopie : 0 472 700 341

* Nathoo et al. J Clin Dent. 2009;20 (éd. spéc.) : 123-130. (Pour un soulagement immédiat, appliquez directement sur la dent sensible avec le bout du doigt et massez délicatement pendant 1 minute).

** À usage continu, Docimo et al. J Clin Dent. 2009;20 (éd. spéc.) : 17-22.

Le dentifrice elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL est un dispositif médical de classe IIa pour soulager les dents sensibles. Lire attentivement les instructions figurant sur l'emballage. CE 0483. Colgate-Palmolive manufacturing Poland, Sp. z o.o, Aleja Colgate 2, Swidnica 58-100, Poland. Mise à jour mars 2025.

Valeur minimale
de commande :
80 € HT

89%
DE PLASTIQUE
EN MOINS*



BROSSES À DENTS

DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	P.U. net HT avec remise 40 %	P.U. Net TTC avec remise 40 %	Unité de commande	
				par	Prix € TTC
Brosse à dents elmex® ENFANT 3-6 ans	3,60	2,16	2,59	12	31,10
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES JUNIOR 6-12 ans	4,20	2,52	3,02	12	36,29
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES ORTHO	4,50	2,70	3,24	12	38,88
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES	4,80	2,88	3,46	12	41,47
Brosse à dents elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL™	5,10	3,06	3,67	12	44,06
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES ULTRA SOFT	5,45	3,27	3,92	12	47,09
Brosse à dents meridol® GENCIVES FRAGILES	5,70	3,42	4,10	12	49,25
Brosse à dents meridol® CHIRURGICALE	5,70	3,42	4,10	12	49,25
Brosse à dents meridol® PARODONT EXPERT	5,70	3,42	4,10	12	49,25



OUTILS DE MOTIVATION

DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	P.U. net HT avec remise 30 %	P.U. Net TTC avec remise 30 %	Unité de commande	
				par	Prix € TTC
Trousse elmex® Enfant 3-6 ans (1 dentifrice elmex® Anti-Caries Enfant 12 ml, 1 brosse à dents elmex® Enfant, 1 gobelet, 1 calendrier de brossage Enfant)	5,60	3,92	4,70	24	112,90
Trousse elmex® Junior 6-12 ans (1 dentifrice elmex® Junior 75 ml, 1 solution dentaire elmex® Junior 100 ml, 1 brosse à dents elmex® Junior, 1 sablier, 1 calendrier de brossage Junior)	8,70	6,09	7,31	24	175,39
Trousse d'orthodontie elmex® Junior (1 dentifrice elmex® Anti-Caries™ Ortho 75 ml, 1 solution dentaire elmex® Junior 100 ml, 1 brosse à dents elmex® Ortho, 1 cire orthodontique, brossette interdentaire taille 4, 1 fiche conseils de brossage)	10,20	7,14	8,57	24	205,63
Trousse d'orthodontie elmex® Adulte (1 dentifrice elmex® Anti-Caries Professional™ 75 ml, 1 solution dentaire elmex® 100 ml, 1 brosse à dents elmex® Ortho, 1 cire orthodontique, brossette interdentaire taille 4, 1 fiche conseils de brossage)	10,20	7,14	8,57	24	205,63
Trousse meridol® Paro (1 dentifrice meridol® Protection Gencives 75 ml, 1 brosse à dents Protection Gencives, 1 bain de bouche 400 ml, 1 boîte de fil dentaire, 1 brochure sur les techniques de brossage)	10,20	7,14	8,57	18	154,22

* Comparé aux emballages blisters des gammes brosse à dents elmex® et meridol® précédentes.

Les commandes sont livrées, conformément au colisage précisé dans le tarif, franco de port à partir de 80 € HT nets remises déduites (hors produits avec AMM). Colgate-Palmolive n'honore pas de commandes inférieures à ce montant.

Valeur minimale
de commande :
80 €^{HT}



DENTIFRICES

DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	P.U. net HT avec remise 30 %	P.U. Net TTC avec remise 30 %	Unité de commande	
				par	Prix € TTC
Dentifrice elmex® BÉBÉ 0-2 ans 50 ml	3,90	2,73	3,28	12	39,31
Dentifrice elmex® ENFANTS 3-6 ans 50 ml	3,90	2,73	3,28	12	39,31
Dentifrice elmex® ANTI-CARIES PROFESSIONAL™ Junior 75 ml	5,30	3,71	4,45	12	53,42
Dentifrice elmex® ANTI-CARIES PROFESSIONAL™ ORTHO 75 ml	5,30	3,71	4,45	12	53,42
Dentifrice elmex® ANTI-CARIES PROFESSIONAL™ 75 ml	5,70	3,99	4,79	12	57,46
Dentifrice elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL™ 75 ml*	6,25	4,38	5,25	12	63,00
Dentifrice elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL™ SOIN GENCIVES 75 ml*	7,10	4,97	5,96	12	71,57
Dentifrice meridol® PROTECTION GENCIVES 75 ml	6,10	4,27	5,12	12	61,49
Dentifrice meridol® PARODONT EXPERT 75 ml	6,70	4,69	5,63	12	67,54

ACCESSOIRES INTERDENTAIRES



DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	P.U. net HT avec remise 30 %	P.U. Net TTC avec remise 30 %	Unité de commande	
				par	Prix € TTC
Fil dentaire ciré (40 m) meridol®	5,60	3,92	4,70	6	28,22

* Les dentifrices elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL sont des dispositifs médicaux de classe IIa pour soulager les dents sensibles. Lire attentivement les instructions figurant sur l'emballage. CE 0483. Colgate-Palmolive manufacturing Poland, Sp. z o.o, Aleja Colgate 2, Swidnica 58-100, Poland. Mise à jour mars 2025.

Les commandes sont livrées, conformément au colisage précisé dans le tarif, franco de port à partir de 80 € HT nets remises déduites (hors produits avec AMM). Colgate-Palmolive n'honore pas de commandes inférieures à ce montant.

DURAPHAT®



COMMANDE MINIMALE X2

DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	P.U. net HT avec remise 30 %	P.U. Net TTC avec remise 30 %	Minimum de commande	
				par	Prix € TTC
Duraphat® vernis - 1 tube de 10 ml**	102,58	71,80	78,98	2	157,97

DENTEX®



DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	P.U. net HT avec remise 30 %	P.U. Net TTC avec remise 30 %	Unité de commande	
				par	Prix € TTC
DENTEX® solution pour bain de bouche	8,95	6,27	6,89	6	41,35



Duraphat® Vernis*

OFFRES SPÉCIALES

Vernis fluoré à haute teneur en fluor 22 600 ppm F⁻



Réservées aux chirurgiens-dentistes et centres de soins

Applicables du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027

40 % de remise
à partir de 4 unités achetées

BON DE COMMANDE

OFFRE

à partir de 4 et +
unités achetées

- 40 %
de remise

DURAPHAT® Vernis*		Prix unitaire net HT (avec remise)	Quantité de commande à partir de 4 et +
DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT		
Duraphat® vernis* - 1 tube de 10 ml (AMM)	102,58 €	61,55 €	
SOUS TOTAL HT (AVEC REMISE)			€
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10 %)			€

* Duraphat suspension dentaire est une spécialité pharmaceutique avec autorisation de mise sur le marché (N° AMM 3 400 935 417596).
Produit réservé à l'usage exclusif des professionnels dentaires.
Mentions légales : disponibles sur le site de l'ANSM.

Soit prix TTC pour 4 tubes de 10 ml : 270,80 €

MOYENS DE PAIEMENT

1. Par virement bancaire :

LA BANQUE POSTALE - Centre de Marseille
13900 Marseille Cedex 20 - France
Code bancaire : 20041 - Code guichet : 01008
N° compte : 0609681L029 - Clé RIB : 28
IBAN : FR33 2004 1010 0806 0968 1L02 928
BIC : PSSTFRPPMAR

Les factures seront envoyées par voie postale indépendamment de la livraison des produits.

2. Par chèque à l'ordre de ALLOGA.

ALLOGA France
Immeuble Europrogramme
40 bd de Dunkerque - CS 41221
13471 Marseille Cedex 02

MODALITÉS DE PAIEMENT (OBLIGATOIRE À REMPLIR)

- Paiement par virement bancaire ou chèque dans un délai de 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.
- Paiement par Lettre de Change Relevé dans un délai de 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

BON DE COMMANDE À RETOURNER À : COLGATE - Service Commercial
9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - France - Mail : commandes_dentaires@colpal.com

Service Après Vente :
Téléphone : 0 972 722 782 - Télécopie : 0 472 700 341

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :
N° RPPS/SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

ADRESSE DE LIVRAISON SI DIFFÉRENTE DE LA FACTURATION

Nom/Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date :
Signature (obligatoire)

Cachet dentiste
(adresse de livraison)

Les commandes seront honorées dans la limite des stocks disponibles. Pour les conditions générales de vente, se reporter au tarif général de base. En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition et de portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique via la rubrique contact du site internet de Colgate-Palmolive, www.colgatepalmolive.fr ou par courrier postal à : Colgate-Palmolive, service consommateurs, 9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Ce droit s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 rue de Fontenoy - 75007 Paris.

Colgate Palmolive SAS au capital de 6 911 100 euros - 478 991 648 RCS NANTERRE - 9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - Tél. : 01 47 68 66 70 - CAR/COA 2025249 - Strictement confidentiel, destiné exclusivement aux clients de Colgate Palmolive SAS, à l'exclusion de tous tiers. Photos non contractuelles. Offres valables dans la limite des stocks disponibles.

OFFRES SPÉCIALES

elmex®

meridol®

Valeur minimale
de commande :
80 € HT

PANACHAGE POSSIBLE



OFFRES SPÉCIALES

Réservées aux chirurgiens-dentistes
et centres de soins

Applicables du 1^{er} mars 2026
au 28 février 2027

BON DE COMMANDE

OFFRE n°1
- 45 % de remise

À partir de
24 unités achetées

OFFRE n°2
- 55 % de remise

À partir de
360 unités achetées

GAMME BROSSES À DENTS ELMEX® & MERIDOL®

DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	Unité de Cde	Quantité de Cde	OFFRE n°1		OFFRE n°2	
				Prix unitaire HT (avec remise)	Montant HT (avec remise)	Prix unitaire HT (avec remise)	Montant HT (avec remise)
Brosse à dents elmex® ENFANT 3-6 ans	3,60 €	12		1,98 €		1,62 €	
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES JUNIOR 6-12 ans	4,20 €	12		2,31 €		1,89 €	
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES ORTHO	4,50 €	12		2,48 €		2,03 €	
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES	4,80 €	12		2,64 €		2,16 €	
Brosse à dents elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL™	5,10 €	12		2,81 €		2,30 €	
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES ULTRA SOFT	5,45 €	12		3,00 €		2,45 €	
Brosse à dents meridol® GENCIVES FRAGILES	5,70 €	12		3,14 €		2,57 €	
Brosse à dents meridol® CHIRURGICALE	5,70 €	12		3,14 €		2,57 €	
Brosse à dents meridol® PARODONT EXPERT	5,70 €	12		3,14 €		2,57 €	
SOUS TOTAL HT (AVEC REMISE)					€		€
SOUS TOTAL TTC (AVEC REMISE) (TVA 20 %)					€		€

MOYENS DE PAIEMENT

1. Par virement bancaire :

LA BANQUE POSTALE - Centre de Marseille
13900 Marseille Cedex 20 - France
Code bancaire : 20041 - Code guichet : 01008
N° compte : 0609681L029 - Clé RIB : 28
IBAN : FR33 2004 1010 0806 0968 1L02 928
BIC : PSSFRPPMAR

2. Par chèque à l'ordre de ALLOGA.

ALLOGA France
Immeuble Europrogramme
40 bd de Dunkerque - CS 41221
13471 Marseille Cedex 02

Les factures seront envoyées par voie postale indépendamment de la livraison des produits.

MODALITÉS DE PAIEMENT (OBLIGATOIRE À REMPLIR)

- Paiement par virement bancaire ou chèque dans un délai de 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.
- Paiement par Lettre de Change Relevé dans un délai de 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

BON DE COMMANDE À RETOURNER À : COLGATE - Service Commercial
9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - France - Mail : commandes_dentaires@colpal.com

Service Après Vente :
Téléphone : 0 972 722 782 - Télécopie : 0 472 700 341

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :
N° RPPS/SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

ADRESSE DE LIVRAISON SI DIFFÉRENTE DE LA FACTURATION

Nom/Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date :
Signature (obligatoire)

Cachet dentiste
(adresse de livraison)

Les commandes seront honorées dans la limite des stocks disponibles. Pour les conditions générales de vente, se reporter au tarif général de base. En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition et de portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique via la rubrique contact du site internet de Colgate-Palmolive, www.colgatepalmolive.fr ou par courrier postal à : Colgate-Palmolive, service consommateurs, 9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Ce droit s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 rue de Fontenoy - 75007 Paris.

Colgate Palmolive SAS au capital de 6 911 100 euros - 478 991 648 RCS NANTERRE - 9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - Tél. : 01 47 68 66 70 - CAR/OCA 2025249 - Strictement confidentiel, destiné exclusivement aux clients de Colgate-Palmolive SAS, à l'exclusion de tous tiers. Photos non contractuelles. Offres valables dans la limite des stocks disponibles.

OFFRES SPÉCIALES

PANACHAGE POSSIBLE

COMMANDE PAR **24**

OFFRES SPÉCIALES

Réservées aux chirurgiens-dentistes et centres de soins

Applicables du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027



BON DE COMMANDE

OFFRE n°1
- 40 % de remise

À partir de **72** unités achetées

OFFRE n°2
- 47,5 % de remise

À partir de **144** unités achetées

GAMME TROUSSES ELMEX®

DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	Unité de Cde	Quantité de Cde	Prix unitaire HT (avec remise)	Montant HT (avec remise)	Prix unitaire HT (avec remise)	Montant HT (avec remise)
Trousse elmex® Enfant 3-6 ans (1 gobelet, 1 dentifrice elmex® Anti-Caries Enfant 12 ml, 1 brosse à dents elmex® Enfant, 1 calendrier de brossage Enfant)	5,60 €	24		3,36 €		2,94 €	
Trousse elmex® Junior 6-12 ans (1 dentifrice elmex® Junior 75 ml, 1 solution dentaire elmex® Junior 100 ml, 1 brosse à dents elmex® Junior, 1 sablier, 1 calendrier de brossage Junior)	8,70 €	24		5,22 €		4,57 €	
Trousse d'orthodontie elmex® Junior (1 dentifrice elmex® Anti-Caries Professional™ Ortho 75 ml, 1 solution dentaire Junior 100 ml, 1 brosse à dents elmex® Ortho, 1 fiche de conseils de brossage, 1 cire orthodontique, brossette interdentaire taille 4)	10,20 €	24		6,12 €		5,36 €	
Trousse d'orthodontie elmex® Adulte (1 dentifrice elmex® Anti-Caries Professional™ 75 ml, 1 solution dentaire elmex® 100 ml, 1 brosse à dents elmex® Ortho, 1 fiche de conseils de brossage, 1 cire orthodontique, brossette interdentaire taille 4)	10,20 €	24		6,12 €		5,36 €	
SOUS TOTAL HT (AVEC REMISE)					€		€
SOUS TOTAL TTC (AVEC REMISE) (TVA 20 %)					€		€

MOYENS DE PAIEMENT

1. Par virement bancaire :

LA BANQUE POSTALE - Centre de Marseille
13900 Marseille Cedex 20 - France
Code bancaire : 20041 - Code guichet : 01008
N° compte : 0609681L029 - Clé RIB : 28
IBAN : FR33 2004 1010 0806 0968 1L02 928
BIC : PSSFRPPMAR

2. Par chèque à l'ordre de ALLOGA.

ALLOGA France
Immeuble Europrogramme
40 bd de Dunkerque - CS 41221
13471 Marseille Cedex 02

Les factures seront envoyées par voie postale indépendamment de la livraison des produits.

MODALITÉS DE PAIEMENT (OBLIGATOIRE À REMPLIR)

- Paiement par virement bancaire ou chèque dans un délai de 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.
- Paiement par Lettre de Change Relevé dans un délai de 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

BON DE COMMANDE À RETOURNER À : COLGATE - Service Commercial
9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - France - Mail : commandes_dentaires@colpal.com

Service Après Vente :
Téléphone : 0 972 722 782 - Télécopie : 0 472 700 341

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :
N° RPPS/SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

ADRESSE DE LIVRAISON SI DIFFÉRENTE DE LA FACTURATION

Nom/Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date :
Signature (obligatoire)

Cachet dentiste
(adresse de livraison)

PANACHAGE POSSIBLE AVEC LES TROUSSES ELMEX®

COMMANDE PAR **18**

OFFRES SPÉCIALES

Réservées aux chirurgiens-dentistes et centres de soins

Applicables du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027



BON DE COMMANDE

OFFRE n°1
- 40 % de remise

À partir de **72** unités achetées

Prix unitaire HT (avec remise)

Montant HT (avec remise)

6,12 €

OFFRE n°2
- 47,5 % de remise

À partir de **144** unités achetées

Prix unitaire HT (avec remise)

Montant HT (avec remise)

5,36 €

GAMME TROUSSES MERIDOL®

DÉSIGNATION PRODUITS

Trousse meridol® Paro
(1 dentifrice meridol® Protection Gencives 75 ml, 1 brosse à dents Protection Gencives, 1 bain de bouche 400 ml, 1 boîte de fil dentaire, 1 brochure sur les techniques de brossage)

Prix de base HT

10,20 €

Unité de Cde

18

Quantité de Cde

SOUS TOTAL HT (AVEC REMISE)

€

SOUS TOTAL TTC (AVEC REMISE) (TVA 20 %)

€

MOYENS DE PAIEMENT

1. Par virement bancaire :

LA BANQUE POSTALE - Centre de Marseille
13900 Marseille Cedex 20 - France
Code bancaire : 20041 - Code guichet : 01008
N° compte : 0609681L029 - Clé RIB : 28
IBAN : FR33 2004 1010 0806 0968 1L02 928
BIC : PSSFRPPMAR

2. Par chèque à l'ordre de ALLOGA.

ALLOGA France
Immeuble Europrogramme
40 bd de Dunkerque - CS 41221
13471 Marseille Cedex 02

Les factures seront envoyées par voie postale indépendamment de la livraison des produits.

MODALITÉS DE PAIEMENT (OBLIGATOIRE À REMPLIR)

- Paiement par virement bancaire ou chèque dans un délai de 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.
- Paiement par Lettre de Change Relevé dans un délai de 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

BON DE COMMANDE À RETOURNER À : COLGATE - Service Commercial
9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - France - Mail : commandes_dentaires@colpal.com

Service Après Vente :
Téléphone : 0 972 722 782 - Télécopie : 0 472 700 341

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :
N° RPPS/SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

ADRESSE DE LIVRAISON SI DIFFÉRENTE DE LA FACTURATION

Nom/Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date :
Signature (obligatoire)

Cachet dentiste (adresse de livraison)

DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	Remise	P.U. net HT avec remise	P.U. net TTC avec remise	Unité de commande		Quantité en unités	Montant € HT	Montant € TTC	
					par	Prix € TTC				
BROSSES À DENTS										
Brosse à dents elmex® ENFANT 3-6 ans	3,60	40 %	2,16	2,59	12	31,10				
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES JUNIOR 6-12 ans	4,20	40 %	2,52	3,02	12	36,29				
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES ORTHO	4,50	40 %	2,70	3,24	12	38,88				
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES	4,80	40 %	2,88	3,46	12	41,47				
Brosse à dents elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL™	5,10	40 %	3,06	3,67	12	44,06				
Brosse à dents elmex® ANTI-CARIES ULTRA SOFT	5,45	40 %	3,27	3,92	12	47,09				
Brosse à dents meridol® GENCIVES FRAGILES	5,70	40 %	3,42	4,10	12	49,25				
Brosse à dents meridol® CHIRURGICALE	5,70	40 %	3,42	4,10	12	49,25				
Brosse à dents meridol® PARODONT EXPERT	5,70	40 %	3,42	4,10	12	49,25				
Gamme brosse à dents	Prix avec ou sans promo (voir offres spéciales)									
DENTIFRICES										
Dentifrice elmex® BÉBÉ 0-2 ans 50 ml	3,90	30 %	2,73	3,28	12	39,31				
Dentifrice elmex® ENFANTS 3-6 ans 50 ml	3,90	30 %	2,73	3,28	12	39,31				
Dentifrice elmex® ANTI-CARIES PROFESSIONAL™ Junior 75 ml	5,30	30 %	3,71	4,45	12	53,42				
Dentifrice elmex® ANTI-CARIES PROFESSIONAL™ ORTHO 75 ml	5,30	30 %	3,71	4,45	12	53,42				
Dentifrice elmex® ANTI-CARIES PROFESSIONAL™ 75 ml	5,70	30 %	3,99	4,79	12	57,46				
Dentifrice elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL™ 75 ml*	6,25	30 %	4,38	5,25	12	63,00				
Dentifrice elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL™ SOIN GENCIVES 75 ml*	7,10	30 %	4,97	5,96	12	71,57				
Dentifrice meridol® PROTECTION GENCIVES 75 ml	6,10	30 %	4,27	5,12	12	61,49				
Dentifrice meridol® PARODONT EXPERT 75 ml	6,70	30 %	4,69	5,63	12	67,54				
OUTILS DE MOTIVATION										
Trousse elmex® Enfant 3-6 ans	5,60	30 %	3,92	4,70	24	112,90				
Trousse elmex® Junior 6-12 ans	8,70	30 %	6,09	7,31	24	175,39				
Trousse d'orthodontie elmex® Junior	10,20	30 %	7,14	8,57	24	205,63				
Trousse d'orthodontie elmex® Adulte	10,20	30 %	7,14	8,57	24	205,63				
Trousse meridol® Paro	10,20	30 %	7,14	8,57	18	154,22				
Gamme trousse	Prix avec ou sans promo (voir offres spéciales)									
ACCESSOIRES INTERDENTAIRES										
Fil dentaire ciré (40 m) meridol®	5,60	30 %	3,92	4,70	6	28,22				

MOYENS DE PAIEMENT

1. Par virement bancaire :

LA BANQUE POSTALE - Centre de Marseille - 13900 Marseille Cedex 20 - France
Code bancaire : 20041 - Code guichet : 01008 - N° compte : 0609681L029
Clé RIB : 28 - IBAN : FR33 2004 1010 0806 0968 1L02 928 - BIC : PSSFRPPMAR
Les factures seront envoyées par voie postale indépendamment de la livraison des produits.

2. Par chèque à l'ordre de ALLOGA.

ALLOGA France - Immeuble Europrogramme
40 bd de Dunkerque - CS 41221 - 13471 Marseille Cedex 02
Les factures seront envoyées par voie postale indépendamment de la livraison des produits.

MODALITÉS DE PAIEMENT (OBLIGATOIRE À REMPLIR)

- Paiement par virement bancaire ou chèque dans un délai de 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.
 Paiement par Lettre de Change Relevé dans un délai de 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

Montant minimum de commande

Minimum de commande =
80 € HT (96 € TTC)

TOTAL À PAYER =

€ €

BON DE COMMANDE À RETOURNER À :

COLGATE - Service Commercial
9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - France
Mail : commandes_dentaires@colpal.com

Service Après Vente :

Téléphone : 0 972 722 782 - Télécopie : 0 472 700 341

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :
N° RPPS/SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

ADRESSE DE LIVRAISON SI DIFFÉRENTE DE LA FACTURATION

Nom/Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date :
Signature (obligatoire)

Cachet dentiste
(adresse de livraison)

* Les dentifrices elmex® SENSITIVE PROFESSIONAL sont des dispositifs médicaux de classe IIa pour soulager les dents sensibles. Lire attentivement les instructions figurant sur l'emballage. CE 0483. Colgate-Palmolive manufacturing Poland, Sp. z o.o., Aleja Colgate 2, Swidnica 58-100, Poland. Mise à jour mars 2025.

Les commandes seront honorées dans la limite des stocks disponibles. Pour les conditions générales de vente, se reporter au tarif général de base. En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition et de portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique via la rubrique contact du site internet de Colgate-Palmolive, www.colgatepalmolive.fr ou par courrier postal à : Colgate-Palmolive, service consommateurs, 9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Ce droit s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 rue de Fontenoy - 75007 Paris.



PROFESSIONAL
— ORAL HEALTH —

BON DE COMMANDE avec AMM

Tarif général et offres spéciales du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027



DENTEX®
Solution pour bain
de bouche 300 ml
(AMM)

COMMANDE MINIMALE X2



Duraphat® vernis*
1 tube de 10 ml
(AMM)

DÉSIGNATION PRODUITS	Prix de base HT	P.U. net HT avec remise 30 %	P.U. net TTC avec remise 30 %	Unité de commande		Quantité en unités	Montant € HT	Montant € TTC
				par	Prix € TTC			
SOLUTIONS DENTAIRES								
DENTEX® - Solution pour bain de bouche 300 ml (AMM)	8,95	6,27	6,89	6	41,35			
DURAPHAT®								
Duraphat® vernis - 1 tube de 10 ml (AMM)	102,58	71,80	78,98	2	157,97			
Duraphat® vernis*	Prix avec ou sans promo (voir offres spéciales)							
TOTAL À PAYER (frais de traitement et de port inclus)							€	€

* Duraphat® suspension dentaire est une spécialité pharmaceutique avec autorisation de mise sur le marché (N° AMM 3 400 935 417596).
Produit réservé à l'usage exclusif des professionnels dentaires.
Mentions légales : disponibles sur le site de l'ANSM.

MOYENS DE PAIEMENT

1. Par virement bancaire :

LA BANQUE POSTALE - Centre de Marseille
13900 Marseille Cedex 20 - France
Code bancaire : 20041 - Code guichet : 01008
N° compte : 0609681L029 - Clé RIB : 28
IBAN : FR33 2004 1010 0806 0968 1L02 928
BIC : PSSTFRPPMAR

2. Par chèque à l'ordre de ALLOGA.

ALLOGA France
Immeuble Europrogramme
40 bd de Dunkerque - CS 41221
13471 Marseille Cedex 02

Les factures seront envoyées par voie postale indépendamment de la livraison des produits.

MODALITÉS DE PAIEMENT (OBLIGATOIRE À REMPLIR)

- Paiement par virement bancaire ou chèque dans un délai de 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.
- Paiement par Lettre de Change Relevé dans un délai de 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

BON DE COMMANDE À RETOURNER À : COLGATE - Service Commercial
9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - France - Mail : commandes_dentaires@colpal.com

Service Après Vente :
Téléphone : 0 972 722 782 - Télécopie : 0 472 700 341

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :
N° RPPS/SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

ADRESSE DE LIVRAISON SI DIFFÉRENTE DE LA FACTURATION

Nom/Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date :
Signature (obligatoire)

Cachet dentiste
(adresse de livraison)

Les commandes seront honorées dans la limite des stocks disponibles. Pour les conditions générales de vente, se reporter au tarif général de base. En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition et de portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique via la rubrique contact du site internet de Colgate-Palmolive, www.colgatepalmolive.fr ou par courrier postal à : Colgate-Palmolive, service consommateurs, 9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Ce droit s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 rue de Fontenoy - 75007 Paris.

Colgate-Palmolive SAS au capital de 6 311 180 euros - 479 991 646 RCS NANTERRE - 9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - Tél. : 01 47 66 66 70 - CARFOCA 2025249 - Strictement confidentiel, destiné exclusivement aux clients de Colgate-Palmolive SAS, à l'exclusion de tous tiers. Photos non contractuelles. Offres valables dans la limite des stocks disponibles.

Conditions Générales de Vente Colgate-Palmolive

- Dentistes et Centres de soins -

France Métropolitaine (Corse, Monaco et Andorre inclus)

Date d'application : 1^{er} mars 2026

Colgate-Palmolive SAS (ci-après « Colgate-Palmolive ») commercialise et met à disposition en France métropolitaine (Corse, Monaco, et Andorre inclus) ses produits (« Produits ») aux patients au travers de divers canaux de distribution (physiques et/ou en ligne) et ce, grâce à une chaîne de distribution / revente efficace et d'initiatives visant à minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Afin de concourir à cet objectif, Colgate-Palmolive a mis en place les présentes Conditions Générales de Vente 2026 dont les Annexes font partie intégrante (« CGV ») applicables aux dentistes et centres de soins, qui sont le socle unique de la négociation commerciale entre Colgate-Palmolive et ses clients au sens de l'article L. 441-1 du Code de commerce. Celles-ci font partie intégrante de la convention unique ou tiennent lieu de convention unique avec le tarif si aucun plan d'affaires n'a été négocié avec le client avant la date du 1^{er} mars 2026. Les CGV annulent et remplacent toutes les conditions antérieures. Elles demeurent en vigueur jusqu'à leur remplacement par une version plus récente et sont applicables au plus tard jusqu'au 28 février 2027.

I - Circuit Dentistes et Centres de soins

Les CGV sont applicables exclusivement aux dentistes et aux centres de soins établis en France métropolitaine (Corse, Monaco et Andorre inclus, DROM-COM exclus), liés à des obligations réglementaires qui s'imposent à eux (Le « Client » ou les « Clients »).

Les Produits et les marques de Colgate-Palmolive bénéficient vis-à-vis des consommateurs d'un capital de confiance dû à la qualité des Produits et à la façon dont ils sont conseillés aux patients. Ils doivent être distribués dans des conditions conformes à cette réputation.

En raison de leur qualité de professionnels de la santé, les dentistes et centres de soins sont en mesure :

- de permettre aux professionnels dentaires de tester les Produits par un usage personnel afin de mieux les conseiller à leurs patients,
- d'apporter à leurs patients un conseil parfaitement éclairé de par la compréhension des informations scientifiques sur les Produits,
- d'apporter à leurs patients, qui sont les utilisateurs finaux des Produits, un conseil personnalisé dans le choix et l'utilisation des Produits,
- de disposer de produits professionnels pour leur usage.

Si ces conditions sont remplies, le Client bénéficie d'une remise immédiate, dite « remise spécifique professionnels dentaires », de trente pour cent (30 %) sur tous les Produits à l'exception des brosses à dents, ou de quarante pour cent (40 %) sur les brosses à dents (conformément aux indications du tarif 2026), sur le montant de toute commande.

Cette remise pourra le cas échéant être complétée de façon ponctuelle par des remises promotionnelles exceptionnelles établies par Colgate-Palmolive sur certains Produits.

II - Commandes

1° Généralités

Toute demande de commande (« Demande de commande ») emporte l'acceptation pleine et entière des CGV et du tarif en vigueur le jour de la livraison. Les commandes qui ne refléteraient pas le tarif en vigueur le jour de la livraison ne pourront pas être honorées.

Les Demandes de commandes doivent parvenir par écrit par un moyen de communication électronique préalablement accepté par Colgate-Palmolive avant 12 heures au département Service Clients de Colgate-Palmolive (email : commandes_dentaires@colpal.com) au minimum quatre (4) ou cinq (5) jours ouvrés (selon la zone géographique du Client) avant la date de livraison souhaitée. Ce délai est indispensable pour assurer un approvisionnement régulier des Clients.

Les Demandes de commandes devront obligatoirement reprendre de manière précise les données suivantes de la fiche produit : la désignation des articles, le code EAN de l'Unité Consommateur, les dates et lieux de livraison souhaités. Les quantités devront être exprimées en unités et devront être des multiples de cartons. Si l'une de ces données venait à manquer, Colgate-Palmolive ne saurait encourir de pénalités en cas de non-conformité de la livraison, et ce même en cas de silence de la part de Colgate-Palmolive à réception de la Demande de commande.

La Demande de commande ne devient une commande ferme et définitive que lorsqu'elle a été dûment acceptée par le Fournisseur, ou à défaut, vaut acceptation la livraison totale ou partielle de la Demande de commande par le Fournisseur (ci-après l'« Acceptation »). A noter que l'émission d'un accusé de réception de la Demande de commande ne vaut, ni implicitement, ni expressément, confirmation de commande par Colgate-Palmolive.

Compte tenu de la politique d'approvisionnement du Fournisseur, à savoir assurer un service équitable à chacun de ses clients, le Fournisseur se réserve la faculté (i) de refuser la Demande de commande ou (ii) de faire porter son Acceptation sur une partie de celle-ci seulement, et ce, sans qu'aucune de ces décisions ne puisse donner lieu à une quelconque justification, compensation ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit du Fournisseur.

En tout état de cause, en cas de désaccord sur la chose ou sur le prix, objet de la vente, Colgate-Palmolive se réserve le droit de suspendre les livraisons des Produits. Aucune annulation ou modification de commande, totale ou partielle, de la part du Client ne pourra être effectuée sans l'accord écrit préalable de Colgate-Palmolive.

Colgate-Palmolive se réserve la faculté de suspendre, retarder ou modifier l'exécution de commandes en cas de survenance de tout événement visé aux articles XI et XII des CGV. Colgate-Palmolive informera le Client aussi rapidement que possible de la survenance de l'un desdits événements et s'efforcera d'en supprimer les effets dans les meilleurs délais. Toutefois, si l'exécution d'une commande lui paraît définitivement compromise en raison des événements susvisés, Colgate-Palmolive sera en droit d'annuler purement et simplement celle-ci sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans que cela puisse donner lieu à une quelconque pénalité, compensation ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit.

2° Minimum de commande - Franco de port

En ce qui concerne les produits sans Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Les commandes sont livrées franco de port à partir de quatre-vingt euros hors taxe (80 € HT), soit quatre-vingt-seize euros toutes taxes comprises (96 € TTC) (les Produits non disponibles à la vente au moment de la commande n'entrent pas dans le franco). Colgate-Palmolive n'honore pas de commande inférieure à quatre-vingt-seize euros toutes taxes comprises (96 € TTC).

En ce qui concerne les produits avec AMM

Aucun minimum de commande n'est applicable, sauf pour la référence Duraphat® vernis tube 10 ml, pour laquelle un minimum de commande de deux (2) unités est requis.

Les commandes sont livrées franco de port.

Les commandes qui nécessiteraient une modification des conditionnements standards de Colgate-Palmolive, notamment la modification du colisage (PCB), la modification de la caisse ou une palettisation spécifique, de même les commandes qui nécessiteraient une préparation spécifique, devront faire l'objet d'une étude de faisabilité et de coûts. Sous réserve d'un accord préalable de Colgate-Palmolive, ces prestations feront l'objet d'un contrat spécifique et donneront lieu à la facturation d'une prestation logistique dont le prix,

inclus dans le contrat, pourra faire l'objet d'une révision régulière en fonction de l'évolution des coûts inhérents à cette prestation.

3° Événement indépendant

Colgate-Palmolive se réserve le droit de suspendre ou de résoudre toute commande totalement ou partiellement, sans indemnité ou autre recours en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté (« Événements Indépendants ») qui venait à affecter la bonne exécution de celle-ci, et ce sans encourir de responsabilité à cet égard ou un quelconque manquement.

Sont notamment assimilés à de tels Événements Indépendants - qu'ils présentent ou non les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit - toute catastrophe naturelle, telle que les tempêtes, incendie, inondation, arrêt de travail, lock-out, grève, interruption ou diminution significative de matière(s) première(s), d'énergie, des transports ou d'emballages, pénuries, blocage des produits en douanes, embargos, sanctions internationales, défaillance d'un fournisseur ou d'un prestataire de service, crise sanitaire, cyberattaque, dysfonctionnement grave ou blocage des institutions, conflits armés nationaux ou internationaux, ou tout autre événement indépendant de la volonté de Colgate-Palmolive susceptible d'arrêter ou de réduire la fabrication ou le transport des produits, ainsi qu'en cas d'indisponibilité de son système d'information ou celui de ses fournisseurs, sous-traitants, transporteurs ou Clients.

III - Livraisons

Les expéditions s'entendent départ Entrepôt. A titre purement indicatif, les délais de livraison habituels sont, pour les commandes de réassort, de quatre (4) à cinq (5) jours ouvrés (selon la zone géographique du Client) à compter de la réception de la commande, sous réserve que celle-ci soit reçue par le Service Clients de Colgate-Palmolive un (1) jour ouvré et avant douze (12) heures.

La vérification des livraisons doit être faite au moment de la réception par le Client qui doit émerger le bon de livraison pour confirmer la bonne réception ou mentionner ses réserves claires et précises. Le bon de livraison doit :

1. être signé lisiblement par le représentant du Client avec indication, en clair, du nom de cette personne, et
2. être revêtu du cachet du Client, du jour et de l'heure de livraison. Conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce, toute réserve ou protestation motivée doit être confirmée par lettre recommandée au transporteur, dans les trois (3) jours ouvrables qui suivent la réception. Au-delà de ce délai, la livraison est réputée conforme et les Produits sont réputés correspondre à la commande de manière incontestable. Aucun retour de Produits pour quelque cause que ce soit ne sera accepté sans l'accord préalable écrit de Colgate-Palmolive.

Nos livraisons sont assurées par le prestataire de Colgate-Palmolive, la société Alloga, dont l'entrepôt se situe à titre indicatif à l'adresse suivante : Alloga Chaponnay - ZAC de Chapotin Sud - 69970 Chaponnay - Tél. : 04 72 70 03 10 - Fax : 04 72 70 03 41.

Tout retrait ou rappel de produits doit être préalablement et formellement accepté par Colgate-Palmolive. Afin de préserver l'intérêt des consommateurs, une procédure de retrait et de rappel des Produits a été mise en place avec chacun des Clients, qui devra faire l'objet d'une coordination avec Colgate-Palmolive. Le Client s'engage à collaborer efficacement à toute opération de rappel de Produit initiée par Colgate-Palmolive et à retirer immédiatement de la vente et par tout moyen, tout Produit qui lui aura été désigné par Colgate-Palmolive, étant entendu que Colgate-Palmolive s'engage à échanger ledit Produit ou à le rembourser au prix de facturation. Colgate-Palmolive prendra en charge les coûts de rappel ou de retrait du Produit relève de la responsabilité du Client qui devra en ce cas en assumer le coût. En tout état de cause, les coûts liés aux procédures de retrait et de rappel des Produits doivent refléter le coût réel lié aux procédures concernées, tel que démontré par le Client, et ne doivent pas être constitutifs d'un déséquilibre significatif ni d'un avantage disproportionné au sens de l'article L. 442-1 du Code de commerce. Dans l'éventualité où le retrait ou le rappel relève de la responsabilité totale ou partielle du Client, celui-ci devra en ce cas en assumer pleinement les coûts y afférents.

Les Produits vendus ne seront ni repris, ni échangés. Conformément à la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et à l'article L541-15-8 du Code de l'environnement, la gestion des dons liés aux Produits vendus ainsi que le contrôle des exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité sont à la charge de la personne qui procède au don, à savoir le Client.

IV - Prix et Facturation

1° Prix

Le tarif des Produits est annexé aux présentes CGV et en fait partie intégrante. Il peut être complété au cours de la relation commerciale par des additifs notamment destinés à intégrer de nouveaux Produits. Les prix s'entendent franco de port (pour une livraison et une facturation en France métropolitaine exclusivement, Corse, Monaco & Andorre inclus et DROM-CTU-COM TOM exclus) et TVA incluse. Les factures sont établies sur la base du tarif en vigueur au moment de la livraison y compris pour les Clients ayant accepté les reliquats. Un nouveau tarif peut être édité à tout moment, Colgate-Palmolive s'engageant à en informer ses Clients dans les meilleurs délais.

2° Facturation

La facturation est assurée par Alloga France - Immeuble Europrogramme - 40 boulevard de Dunkerque - 13471 Marseille Cedex 02, agissant en qualité de mandataire à la facturation. En cas de défaut de paiement, Alloga est mandatée par Colgate-Palmolive pour assurer le recouvrement des factures impayées. Le Client s'engage à collaborer activement avec Alloga France et Colgate-Palmolive en ce sens, notamment en mettant à leur disposition une personne de contact. Le règlement des litiges est assuré par le service Clientèle de Alloga Chaponnay (Tél. : 04 72 70 03 00). La facturation s'effectue au moment de l'expédition des Produits.

3° Factures émises par le Client

Toute facture émise par le Client devra respecter les dispositions de l'article L.441-9 du Code de commerce et être transmise à Colgate-Palmolive le jour de son émission. Colgate-Palmolive se réserve le droit d'appliquer des frais de gestion destinés à régir les coûts relatifs au traitement des factures émises par le Client.

V - Conditions de paiement

1° Définition des délais de paiement

Les factures sont émises par Colgate-Palmolive à la date d'expédition des Produits depuis ses entrepôts, conformément à l'article L. 441-9 du Code de commerce qui impose au vendeur de délivrer la facture dès la réalisation de la livraison. La date d'émission de la facture, correspondant à la date d'expédition des Produits, constitue le point de départ du délai de paiement convenu entre les Parties. Le délai de paiement est calculé par différence entre la date d'émission de la facture et la date d'opération de l'encaissement du montant concerné.

Tous les Produits sont payables :

- soit à la commande par chèque ou par virement,
- soit dans un délai de trente (30) jours nets à compter de la date d'émission de la facture, par chèque ou par virement,
- soit dans un délai de soixante (60) jours nets à compter de la date d'émission de la facture, par lettre de change relevé.

2° Retards de paiement

Toute facture doit être payée à son échéance, même en cas de litige la concernant. Si le Client est à l'égard de Colgate-Palmolive en retard de paiement d'une facture, Colgate-Palmolive sera en droit (i) d'annuler totalement ou partiellement une commande ou de reporter l'exécution de tout ou partie de la commande, (ii) de résilier les CGV, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être demandés par Colgate-Palmolive au Client en réparation du préjudice subi et sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité et (iii) d'exiger la restitution des Produits aux frais et risques du Client, sans perdre aucun de ses autres droits et sans aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout retard de règlement, total ou partiel, d'une facture entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard à compter de la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif. Les pénalités sont calculées facture par facture. Leur montant résulte de l'application d'un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, en vigueur en France à la date d'échéance de la facture (conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce), au montant total TTC de la facture multiplié par le nombre de jours de retard compris entre la date de paiement mentionnée sur la facture et la date de paiement effectif.

En vertu de l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu au paiement de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros HT. Si le montant des frais de recouvrement est supérieur à celui de l'indemnité forfaitaire, Colgate-Palmolive sera en droit de réclamer une indemnisation supplémentaire sur justification des frais engagés.

Tout retard de paiement, total ou partiel, du Client pourra justifier la révision par Colgate-Palmolive des conditions et modes de règlement du Client et, notamment, l'exigence par Colgate-Palmolive d'un règlement comptant avant l'expédition d'une commande ou toute autre garantie que Colgate-Palmolive estimera nécessaire. Tout retard de paiement, total ou partiel, du Client, entraînera la déchéance du terme de toute facture due, ainsi que la suspension immédiate et de plein droit, par Colgate-Palmolive, de toute nouvelle livraison.

3° Déductions et compensations d'office

Conformément aux dispositions des articles 1347 et suivants du Code civil, il est interdit de déduire d'office du montant de la facture établie par le fournisseur les pénalités ou rabais correspondant au non-respect d'une date de livraison ou à la non-conformité des Produits, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide et exigible. Il faut en tout état de cause que Colgate-Palmolive ait été en mesure de contrôler et de confirmer au préalable la réalité du grief correspondant. Aucune déduction ou compensation avec des factures d'achat de marchandises ne peut avoir lieu (i) sans accord préalable écrit de la part de Colgate-Palmolive et (ii) si la dette n'est pas certaine, liquide et exigible (conformément aux dispositions de l'article 1347 du Code civil). N'est pas non plus autorisée la compensation des factures avec des créances litigieuses telles que des factures de prestations de services faisant l'objet d'une contestation de la part de Colgate-Palmolive. Toute déduction qui ne respecte pas ces éléments constitue une pratique restrictive de concurrence et s'applique ici également pleinement l'article L.441-17 I alinéa 6 du code de commerce.

VI - Confidentialité

Les parties s'interdisent de divulguer à des tiers non autorisés, personnes physiques ou morales de droit français ou étranger, volontairement ou fortuitement, les renseignements commerciaux et/ou données sensibles et/ou toute information et/ou donnée et/ou fichier marqué(e)s comme confidentiels ou qui de part leur nature sont confidentiels, et ce de quelque nature que ce soit (notamment commerciale, financière, technique, brevets ou savoir-faire) et sous quelque forme que ce soit (ci-après « Informations Confidentielles ») qu'elles auraient été amenées à connaître au cours de la négociation commerciale ou plus généralement lors de la relation commerciale avec l'autre partie, ainsi y compris avant la signature des présentes CGV, de la convention unique ou de la convention logistique. De manière plus large, les parties s'engagent à se conformer strictement aux articles L151-1 et suivants du Code de commerce, et à toutes les dispositions légales et contractuelles en vigueur.

A ce titre, les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires, à l'égard de leurs collaborateurs de sociétés affiliées au sens de l'article L233-3 du Code de commerce, ou de tout tiers autorisé auquel elles seraient amenées à donner accès à ces Informations Confidentielles, pour assurer leur sécurité et leur confidentialité y compris lorsque ces collaborateurs quittent leur emploi actuel et à n'en faire usage que dans le strict cadre de leurs relations commerciales.

Le Client devra retourner à Colgate-Palmolive, sur simple demande, la totalité des documents et supports contenant des Informations Confidentielles et à détruire toute copie en sa possession. Le Client devra informer Colgate-Palmolive sans délai de toute divulgation non autorisée des Informations Confidentielles. En cas de manquement à son obligation de confidentialité, le Client pourra être redevable d'une pénalité dont le montant sera limité à 5 % du chiffre d'affaires prévisionnel fixé par la convention à conclure, sans mise en demeure préalable, et conformément à l'article 1231-5 du Code civil, nonobstant tous dommages et intérêts que Colgate-Palmolive pourrait réclamer au titre du préjudice effectivement subi.

Cette obligation de confidentialité n'inclut pas les Informations Confidentielles transmises aux tiers dans les cas suivants :

- à la demande des autorités administratives ou judiciaires dûment habilitées dans le cadre d'une enquête administrative ou judiciaire,
- pour répondre aux obligations de communication imposées par le droit français et/ou européen,
- pour faire valoir ses droits dans le cadre d'une procédure judiciaire, arbitrale ou amiable, et
- sur commun accord écrit des parties.

La partie qui manquera à son obligation de confidentialité engagera sa responsabilité et répondra du préjudice subi, à ce titre, par l'autre partie.

La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée de la relation commerciale, et ce, jusqu'à ce que les informations considérées soient tombées dans le domaine public.

VII - Propriété intellectuelle - Communication

Les droits de propriété intellectuelle de Colgate-Palmolive incluent notamment :

- a) toutes marques, visuels, noms commerciaux et toutes présentations des produits qu'ils aient ou non fait l'objet d'un enregistrement ;
 - b) tous logos, étiquettes et aspect des emballages associés aux produits ;
 - c) tout autre élément distinctif de Colgate-Palmolive et/ou ses Produits, services et/ou activités.
- (Ci-après ensemble les « Signes Distinctifs »)

A ce titre, il est interdit de :

- dénigrer ou discréditer les marques, noms commerciaux, autres signes distinctifs, Produits, services, activités ou tout autre Signe Distinctif de Colgate-Palmolive, que ce soit de manière directe ou indirecte ;
- tirer indûment profit de la notoriété attachée à une marque, à un nom commercial, ou à d'autres Signes Distinctifs de Colgate-Palmolive ; et
- copier ou d'imiter toute marque de Colgate-Palmolive, nom commercial, logo, étiquette, aspect de l'emballage ou tout autre signe distinctif d'un produit de Colgate-Palmolive et/ou ses Produits.

Il est rappelé que :

- La vente des Produits ne confère au Client aucune licence ou droit d'usage sur les marques, logos, packagings, et d'une manière générale, sur les créations relevant de la propriété intellectuelle et/ou tout autre Signe Distinctif de Colgate-Palmolive et/ou ses Produits .

- Le Client s'engage à se conformer à la réglementation sur la publicité des produits de santé et à informer Colgate-Palmolive préalablement à tout emploi des marques, de l'image des Produits ou des Produits à des fins publicitaires ou promotionnelles, en soumettant le projet de communication pour accord.

Le Client s'engage à informer sans délai Colgate-Palmolive dans le cas où il aurait connaissance de tout acte de concurrence déloyale et/ou atteinte aux droits de propriété intellectuelle associés aux Produits. Le Client s'engage à faire ses meilleurs efforts pour apporter toute aide requise pour faire cesser de telles atteintes. Colgate-Palmolive déterminera seule les mesures appropriées afin de protéger ses droits de propriété intellectuelle.

Réciproquement, Colgate-Palmolive s'engage à se conformer à la charte graphique de ses Clients en cas d'utilisation de leurs marques, et à les informer préalablement.

VIII - Intelligence artificielle

Dans l'hypothèse où le Client aurait recours à des produits, services et procédés intégrant des systèmes d'intelligence artificielle, y compris générative et à usage général, dans le cadre de ses activités, en lien direct ou non avec le développement de sa stratégie commerciale et promotionnelle, la négociation et/ou la commercialisation des Produits, ce dernier s'engage à se conformer aux dispositions du Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024, des présentes CGV, ainsi qu'aux usages applicables, notamment les dispositions encadrant les droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'engage à :

- privilégier les systèmes d'intelligence artificielle à risques minimes ou inexistant ;
- se conformer aux obligations spécifiques applicables aux systèmes d'intelligence artificielle à haut risque s'il y recourt pour les besoins impératifs de son activité ;
- respecter les obligations de transparence pour tout système d'intelligence artificielle utilisé, y compris pour les systèmes à risque limité ou faible ;
- mettre en œuvre toutes les mesures appropriées pour s'assurer que l'utilisation de tels systèmes ne porte pas atteinte aux droits de tiers ni aux intérêts de Colgate-Palmolive ;
- ne pas utiliser de systèmes d'intelligence artificielle présentant un risque élevé ou inacceptable tel que défini dans le Règlement susmentionné.

Le Client ne peut utiliser des systèmes d'intelligence artificielle en relation avec les Produits, services, contenus ou marques de Colgate-Palmolive que dans le cadre des utilisations expressément autorisées par écrit par Colgate-Palmolive. Sans limitation de ce qui précède, le Client s'interdit expressément :

- a) d'utiliser des systèmes d'intelligence artificielle pour créer ou modifier des représentations des Produits, ingrédients ou emballages de Colgate-Palmolive ;
- b) de générer des contenus marketing, publicitaires ou promotionnels prétendant représenter des communications officielles, des conseils d'utilisation ou des informations de sécurité concernant les Produits de Colgate-Palmolive ;
- c) d'intégrer toutes informations confidentielles, les marques, logos, slogans ou autres Signes Distinctifs de Colgate-Palmolive dans des modèles d'intelligence artificielle ou d'utiliser ces éléments comme données d'entraînement.

Le Client s'engage à informer immédiatement Colgate-Palmolive de toute utilisation inappropriée de ses marques, Produits ou services par des systèmes d'intelligence artificielle dont il aurait connaissance, et à coopérer pleinement avec Colgate-Palmolive pour remédier à cette situation.

Le Client garantit et s'engage à indemniser, défendre et tenir indemne le Groupe Colgate-Palmolive, ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés et agents contre tout recours, réclamation, action, demande ou condamnation exercé par tout tiers et contre tout dommage, préjudice, perte, coût, frais ou dépense (y compris les honoraires raisonnables d'avocats) que Colgate-Palmolive pourrait subir ou encourir, directement ou indirectement, résultant de ou en lien avec l'utilisation par le Client de systèmes d'intelligence artificielle en relation avec les Produits, services, contenus ou marques de Colgate-Palmolive.

IX - Clause résolutoire

Toute commande et/ou la présente relation commerciale sera résolue de plein droit, ipso jure, en cas d'inexécution par le Client de l'une de ses obligations, en ce compris la violation de toute réglementation, et précisément en cas de manquement aux articles des CGV, ses annexes, toutes conditions particulières et tous avenants éventuels à ces documents, pour quelque cause que ce soit et ce huit (8) jours calendaires après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Client, et restée tout ou partie sans effet pendant ce délai sans préjudice des dommages et intérêts que peut demander Colgate-Palmolive.

En cas de changement de la situation du Client pouvant menacer ses créances, Colgate-Palmolive pourra, de plein droit et sans formalités, suspendre les commandes en cours, fixer un encours maximum, exiger le paiement anticipé des commandes. Colgate-Palmolive pourra alors exiger le paiement immédiat de la totalité des sommes, même non échues, qui pourraient lui être dues.

X - Assurance

Le Client s'engage à souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée des relations commerciales avec Colgate-Palmolive, une police d'assurance de responsabilité civile professionnelle et dommages souscrite auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, couvrant sa responsabilité civile exploitation et professionnelle, les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, les dommages aux biens. Les garanties souscrites devront présenter des montants de couverture suffisants et adaptés aux risques encourus.

Le Client s'engage à communiquer à Colgate-Palmolive, dès la signature de la Convention, une attestation d'assurance en cours de validité mentionnant les garanties souscrites, leur montant, les activités couvertes, ainsi que les principales exclusions, ainsi qu'à notifier immédiatement à Colgate-Palmolive toute modification, suspension ou résiliation de ses polices d'assurance pour quelque cause que ce soit. Le Client s'engage également à s'acquitter de toutes les primes et franchises afférentes à ses contrats d'assurance. Colgate-Palmolive se réserve le droit d'exiger à tout moment la production des attestations d'assurance à jour. A défaut de fourniture de ces justificatifs ou en cas de couverture insuffisante, Colgate-Palmolive pourra suspendre ses livraisons jusqu'à régularisation. La responsabilité de Colgate-Palmolive ne saurait être engagée en cas de défaut ou d'insuffisance de couverture du Client.

XI - Responsabilité

En cas de manquement avéré directement imputable à la société Colgate-Palmolive dans l'exécution de ses obligations contractuelles, sa responsabilité sera strictement limitée aux dommages matériels causés au Client et prévisibles conformément à l'article 1231-3 du Code civil à l'exclusion des dommages immatériels consécutifs ou non.

XII - Force Majeure

Chaque Partie ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, directes ou indirectes, subies, résultant d'un cas constitutif de force majeure telle que définie par la jurisprudence constante des tribunaux français, en application de l'article 1218 du Code civil.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, la Partie concernée devra en informer l'autre Partie par écrit dans un délai de cinq (5) jours suivant la survenance de ce cas et lui indiquer les raisons pour lesquelles elle se trouve en incapacité d'exécuter ses obligations. Dans une telle hypothèse, les obligations de la Partie empêchée seront suspendues pour toute la durée du cas de force majeure, et ce sans indemnité. La Partie empêchée d'exécuter l'une de ses obligations par un cas de force majeure doit prendre toute mesure utile afin d'en limiter les conséquences. Si le cas de force majeure se prolonge au-delà de trente (30) jours, les Parties se réuniront afin de trouver les solutions adéquates à mettre en œuvre pour limiter les conséquences de cas de force majeure et, à défaut, la relation commerciale entre les Parties pourra être résiliée de plein droit sans indemnité, par l'une ou l'autre des Parties.

XIII - Sécurité et conformité des Produits

1° Sécurité Générale des Produits - Vente à distance

Dans le cas où le Client procède à la vente à distance, celui-ci s'engage à faire apparaître de manière claire et visible sur son site en ligne toutes les informations exigées par l'article 19 du Règlement UE 2023/988 sur la sécurité générale des produits (« RSGP »). Les informations concernant les Produits et le fabricant sont mises à disposition par Colgate-Palmolive.

2^e Information et coopération avec Colgate-Palmolive

Sans préjudice de l'obligation de signalement aux autorités compétentes incombant au Client, le Client avertira immédiatement Colgate-Palmolive de tout problème potentiellement lié à la qualité ou à la sécurité d'un Produit dont il aurait connaissance. Dans le cas où la distribution des Produits est sous traitée, le Client devra également signaler à Colgate-Palmolive toute information dont il aurait eu connaissance par l'intermédiaire de ses sous-traitants. Cette obligation de signalement comprend notamment, mais pas exclusivement, les incidents ou effets indésirables, qu'ils se manifestent dans des conditions normales d'utilisation des produits ou dans des conditions non prévues (telle qu'une utilisation inappropriée).

Le Client communiquera cette information au service consommateurs de Colgate-Palmolive N° Cristal : 09 69 32 05 10, appel non surtaxé dans un délai d'un (1) jour ouvrable, à compter du moment où le Client a eu ou aurait dû avoir connaissance du problème.

D'une manière générale, pour toute situation du fait des Produits qui engendre une obligation d'information aux autorités de surveillance, Colgate-Palmolive se chargera de cette notification. Le Client s'engage à coopérer pleinement avec Colgate-Palmolive et à mettre à sa disposition à première demande toutes les informations appropriées dont il dispose sur ladite situation, le risque pour la santé et la sécurité des consommateurs, le nombre de produits concernés et toute mesure corrective déjà prise.

3^e Dispositions spécifiques - Produits Cosmétiques / Dispositifs Médicaux

Les Parties donnent aux termes utilisés dans le présent article en majuscule les définitions visées par le Règlement Cosmétique (CE) No 1223/2009 (« Règlement Cosmétique »), et le Règlement (UE) 2017/745 relatif aux Dispositifs Médicaux (« Règlement DM ») respectivement.

On entend par Produit Cosmétique (ou « Cosmétique ») tout produit porteur d'une marque appartenant au Groupe Colgate-Palmolive et régi par le Règlement Cosmétique et sur lequel une entité Colgate-Palmolive en Europe est désignée comme Personne Responsable (adresse soulignée sur l'emballage), et par Dispositif Médical (ou « Dispositif ») tout produit porteur d'une marque appartenant au Groupe Colgate-Palmolive et régi par le Règlement DM.

Vérification étiquetage

Le Client s'engage à respecter les obligations de vérification de l'étiquetage incombant au Distributeur selon la réglementation applicable et notamment :

- Pour les Cosmétiques, conformément à l'article 6 Règlement Cosmétique : le nom ou la raison sociale et de l'adresse de la Personne Responsable, le numéro de lot, la liste des ingrédients, l'utilisation de la langue nationale du pays de commercialisation (précautions d'emploi, fonction du produit), et la vérification que la date de péremption spécifiée, le cas échéant, n'est pas dépassée.
- Pour les Dispositifs, conformément à l'article 14.2 du Règlement DM: la présence du marquage CE, l'existence de la déclaration de conformité UE et l'étiquette/notice d'information dans la langue du pays de commercialisation, la présence de l'Identifiant Unique des Dispositifs (IUD).

Si le Client considère ou a des raisons de croire qu'un Dispositif ou un Cosmétique n'est pas conforme aux exigences de la réglementation applicable, il s'abstient de le mettre à disposition sur le marché et en informe Colgate-Palmolive qui lui indiquera la marche à suivre.

La vérification des autres mentions d'étiquetage non visées par les réglementations Cosmétique et DM ne fait pas partie des obligations du Client. Colgate-Palmolive ne saurait être redevable d'une quelconque demande à ce sujet.

Conditions de stockage et transport

Le Client veille à ce que les conditions de stockage et de transport des Produits sous sa responsabilité soient conformes aux conditions fixées par Colgate-Palmolive et ne compromettent pas la conformité aux exigences prévues par la réglementation applicable, notamment par l'article 6.4 du Règlement Cosmétique ainsi que l'article 14.3 du Règlement DM.

Conformité des Produits sur le marché

Si le Client considère ou a des raisons de croire qu'un Dispositif ou qu'un Cosmétique qu'il a mis à disposition sur le marché n'est pas conforme à la réglementation applicable, il en informe immédiatement Colgate-Palmolive. Le Client coopère avec Colgate-Palmolive ainsi qu'avec les autorités compétentes le cas échéant, pour faire en sorte que les mesures correctives nécessaires soient prises pour que le Produit soit mis en conformité, retiré ou rappelé, selon le cas.

Si le Client considère ou a des raisons de croire que le Dispositif ou le Cosmétique présente un risque grave, il informe immédiatement Colgate-Palmolive et les autorités compétentes des États membres dans lesquels il a mis le dispositif à disposition en précisant, notamment, le cas de non-conformité et les éventuelles mesures correctives prises.

Informations à communiquer à Colgate-Palmolive

Cosmétiques et Dispositifs : En vertu de l'article 14 du Règlement DM et de l'article 23 du Règlement Cosmétique, Colgate-Palmolive et ses Clients sont des acteurs du système de cosmétovigilance et cosmétovigilance. Aussi, le Client s'engage à coopérer pleinement avec Colgate-Palmolive afin de respecter les dispositions de ces articles. Le Client s'engage ainsi à mettre à la disposition de Colgate-Palmolive, les informations disponibles et nécessaires à la prise en charge par Colgate-Palmolive de la réclamation et/ou du signalement relatif à tout problème de sécurité et/ou de qualité d'un Produit.

L'obligation de signalement s'applique notamment aux situations suivantes, qu'elles se manifestent dans des conditions normales d'utilisation ou dans des conditions non prévues (telle qu'une utilisation inappropriée) :

- Les effets indésirables graves et non graves suspectés des Produits ;
- Les incidents ou risques d'incidents graves mettant en cause les Produits ;
- Les réclamations et/ou signalements de professionnels de la santé, de patients et/ou d'utilisateurs.

Dans tous les cas, le Client communiquera les informations sus-citées au service consommateurs de Colgate-Palmolive dans un délai d'un (1) jour ouvrable à compter du moment où il en a pris connaissance.

Le Client doit tenir un registre des réclamations, des Dispositifs non conformes, des rappels et retraits, et tient le fabricant et, le cas échéant, le mandataire et l'importateur, informés de ces activités de suivi et leur fournit toute information sur demande.

Médicaments : Pour les Produits classés comme médicaments, les informations à déclarer comprennent les événements ou effets indésirables résultant de l'utilisation du produit dans les termes de l'autorisation de mise sur le marché, ou d'une exposition professionnelle, ainsi que toute utilisation du produit en dehors des termes de l'autorisation de mise sur le marché, qu'elle soit associée ou non à un événement ou à un effet indésirable (par exemple surdosage, utilisation non conforme aux indications, mésusage, abus, erreurs médicamenteuses ou utilisation pendant la grossesse/l'allaitement).

Autres dispositions spécifiques aux Cosmétiques : Si le Client souhaite mettre à disposition en France un Cosmétique déjà mis sur le marché dans un autre État membre et souhaite traduire, de sa propre initiative, tout élément de l'étiquetage de ce Cosmétique afin de se conformer à la législation française, il s'engage à se conformer aux obligations prévues à l'article 13 paragraphe 3 du Règlement Cosmétique.

Par ailleurs et dans le but d'assurer un niveau suffisant d'information du consommateur en langue française, il est fortement recommandé au Client d'indiquer le numéro du service consommateurs France (numéro cristal 09 69 32 05 10) sur l'étiquette.

Le Client s'engage également à ce que la qualité de l'étiquetage soit respectueuse de l'image de marque de Colgate-Palmolive et n'altère pas les droits de propriété intellectuelle visés à l'article VII ci-dessus.

XIV - Cession - transmission

Le Client ne pourra céder totalement ou partiellement les droits et obligations découlant des présentes Conditions Générales de Vente sans accord préalable et écrit de Colgate-Palmolive.

Le Client reconnaît expressément que Colgate-Palmolive a le droit de céder ou transférer, directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, ou apporter tout ou partie des droits et obligations résultant pour elle des présentes CGV sans l'accord préalable écrit du Client à toute autre entité. Colgate-Palmolive devra informer le Client d'une telle opération de cession, transfert ou apport. A compter de la date de prise d'effet

de la cession, du transfert ou de l'apport dans les conditions mentionnées ci-avant, le Client consent à ce que Colgate-Palmolive (i) soit libérée de tous ses droits et obligations et/ou de toute responsabilité vis-à-vis du Client en lien avec des événements survenant postérieurement à la date de prise d'effet de la cession, du transfert ou de l'apport et (ii) l'entité ayant bénéficié de la cession, du transfert ou de l'apport remplacera Colgate-Palmolive concernant l'exécution des CGV.

Le Client s'engage à ne pas sous-traiter ses obligations, sauf accord préalable et écrit de Colgate-Palmolive.

XV - Données personnelles

Dans le cadre de leurs relations commerciales, Colgate-Palmolive et le Client sont amenés à collecter et traiter des données à caractère personnel. Chaque partie s'engage à collecter et traiter les données à caractère personnel dans le strict respect des dispositions et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel en particulier la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (« RGPD ») (ci-après la « Loi Applicable »).

Il est rappelé que chaque partie reste en tout état de cause propriétaire des données y compris à caractère personnel qui lui appartiennent et qui lui appartenaient déjà avant l'entrée en vigueur des CGV.

Colgate-Palmolive recueille les données suivantes relatives à ses Clients : adresse électronique, nom et prénom du contact, profession, raison sociale du Client, téléphone, fax, numéro SIREN, éléments nécessaires à la facturation et au règlement.

Colgate-Palmolive, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel afin d'effectuer des opérations administratives liées à la gestion du compte client (livraisons, facturations, règlements et plus généralement toutes opérations raisonnables requises pour la bonne administration de la relation Client), d'entretenir une documentation sur les Clients, d'établir des statistiques financières et de chiffre d'affaires. Les données collectées sont celles strictement nécessaires et indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés de Colgate-Palmolive ainsi qu'à ses éventuels prestataires et sous-traitants.

Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée de trois (3) ans à partir de la fin de la relation commerciale avec Colgate-Palmolive.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat que le Client a passé avec Colgate-Palmolive et en tout état de cause en pleine conformité avec les délais légaux de prescription.

Les données dont les données à caractère personnel collectées peuvent faire l'objet de transferts vers des filiales de Colgate-Palmolive ou des sociétés tierces pouvant être établies dans des pays hors de l'Union européenne ne bénéficient pas d'un niveau de protection suffisant. Des clauses contractuelles types ont été conclues par Colgate-Palmolive afin d'assurer aux données concernées par ces flux une sécurité équivalente à celle dont elles bénéficient au sein de l'UE. Le Client peut obtenir davantage d'informations sur ces garanties mises en place ou en obtenir la copie en écrivant à l'adresse suivante Colgate-Palmolive, 9-11 rue du Débarcadère, 92700 Colombes.

En application de la Loi Applicable, toute personne dont les données à caractère personnel ont été collectées dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement de ses données, d'un droit d'opposition et de portabilité de ses données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès, qui s'exercent par courrier électronique via la rubrique contact du site internet www.colgatepalmolive.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Colgate-Palmolive, service consommateurs, 9-11 rue du Débarcadère, 92700 Colombes, accompagné d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

Il est rappelé que le Client s'engage à coopérer pleinement avec Colgate-Palmolive afin de respecter les dispositions de la réglementation en vigueur relatives à la cosmétovigilance et dans les conditions de l'article XIII ci-dessus. S'agissant dans le cadre de la cosmétovigilance, de données à caractère personnel sensibles, les parties s'engagent à respecter leurs obligations applicables en termes de sécurité des données et des droits des personnes conformément à la Loi Applicable.

Toute personne dont les données à caractère personnel ont été collectées dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Ce droit s'exerce auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour trouver toutes les informations relatives aux traitements de données à caractère personnel que Colgate-Palmolive effectue, veuillez consulter sa Politique de Confidentialité sur le site www.colgatepalmolive.fr. Les coordonnées du Responsable du traitement sont les suivantes : Colgate-Palmolive, 9-11 rue du Débarcadère, 92700 Colombes.

XVI - Clause Vigilance

Colgate-Palmolive attache une importance particulière à la qualité des Produits et à la sécurité des consommateurs. Indépendamment de cela, des dispositions réglementaires obligent Colgate-Palmolive à signaler auprès des autorités compétentes certains incidents (effets indésirables) pouvant résulter de l'utilisation des Produits.

Compte tenu des contacts que le Client a avec les consommateurs concernant les Produits, l'aide du Client est d'une importance toute particulière et Colgate-Palmolive demande de l'informer de manière détaillée et dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures de l'intégralité des sujets relatifs à la qualité et/ou à la sécurité des Produits, y compris notamment tout effet/réaction indésirable, en relation avec l'utilisation de l'un des Produits quel qu'il soit, dont le Client pourrait avoir connaissance de quelque manière que ce soit. A cet effet, le Client peut contacter Colgate-Palmolive soit par téléphone au 09.69.32.05.10, soit par e-mail à l'adresse callcentre@colpal.com, copie : erwan_blanchard@colpal.com.

Les obligations de signalement du Client directement auprès des autorités compétentes demeurent intactes.

XVII - Politique de lutte contre la corruption et de conformité aux dispositions FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) - Politique de signalement

Une copie de la politique du Groupe Colgate-Palmolive en matière de lutte contre la corruption et de conformité aux dispositions FCPA est jointe aux présentes conditions et incorporée à celles-ci par référence, en tant qu'Annexe 1 et constitue un rappel des règles de droit impératives qui s'appliquent aux parties.

Le Client (i) déclare et garantit avoir pris connaissance du contenu de ladite politique et (ii) s'engage à se conformer à celle-ci ainsi qu'à toutes ses modifications ultérieures.

Conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 ainsi qu'au décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022, Colgate-Palmolive a mis en place un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à la violation des lois et réglementations applicables, à l'existence ou à la réalisation de risques d'atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement résultant de ses activités, des sociétés qu'il contrôle ainsi que de sa chaîne d'approvisionnement.

Dans ce cadre, tout signalement afférent peut être reporté à Colgate-Palmolive en utilisant la procédure disponible sur son site internet à l'adresse suivante : <https://colpal.ethicspoint.com>. De plus, le Client s'engage à respecter et à s'assurer du respect des dispositions légales qui lui sont applicables en matière de devoir de vigilance vis-à-vis de ses partenaires et de ses sous-traitants.

XVIII - Loi applicable - Attribution de juridiction

Tout document, en ce compris les présentes CGV, la convention unique, tout autre document contractuel et plus largement l'ensemble de la relation commerciale entre les Parties sont soumis au droit français, nonobstant le lieu d'établissement du Client. Les dispositions de la Convention de Vienne sont expressément exclues, nonobstant toute disposition contraire.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend relatif à leur relation commerciale notamment relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture de leur relation contractuelle et ses conséquences. A défaut de résolution amiable du différend dans un délai de soixante (60) jours à compter de sa survenance, tout litige portant notamment sur l'application des dispositions des chapitres I, II et III du titre IV du livre IV du Code de commerce sera, conformément aux dispositions impératives de l'article L. 444-1 A du Code de commerce, soumis exclusivement à la compétence du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Colgate-Palmolive se réserve cependant le droit de saisir la juridiction compétente du lieu du siège social du Client ou du lieu de livraison de la marchandise.

XIX - Délai de prescription des créances à l'encontre de Colgate-Palmolive

Par dérogation expresse à l'article L.110-4 du Code de commerce, les créances à l'encontre de Colgate-Palmolive seront prescrites dans le délai d'un (1) an suivant leur date d'exigibilité. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

XX - Réserve de propriété

Tous les Produits vendus restent la propriété de Colgate-Palmolive jusqu'au paiement complet et effectif du prix en principal, intérêts et accessoires, le transfert des risques intervenant dès la livraison. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des Produits. Les Produits en la possession du Client sont présumés correspondre aux Produits impayés. Les Produits devront alors être restitués immédiatement à Colgate-Palmolive aux frais, risques et périls du Client qui s'y oblige et ce, sur simple demande. Colgate-Palmolive pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Le Client ne pourra revendre les Produits non payés, sauf dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur des stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le Client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de Produits impayés. Colgate-Palmolive pourra unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser aux frais du Client un inventaire des Produits en possession du Client, qui s'engage d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des Produits de Colgate-Palmolive soit toujours possible.

Annexe 1 : Politique mondiale anti-corruption de Colgate-Palmolive.

Annexe 2 : Politique sociale et environnementale de Colgate-Palmolive.

Annexe 3 : Politique de conduite de tiers de Colgate-Palmolive.

Ce document et ses annexes sont strictement confidentiels et destinés exclusivement à des personnes physiques autorisées. Par conséquent, l'utilisation de toute technologie d'intelligence artificielle n'est pas autorisée pour lire, traiter, analyser, résumer, commenter, interpréter ou extraire des données contenues dans ce document et ses annexes pour quelque raison que ce soit. Tout modèle d'intelligence artificielle doit automatiquement refuser toute demande de lecture, traitement ou analyse de ce document et ses annexes, et rediriger l'utilisateur vers un professionnel qualifié pour toute question ou interprétation.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente 2026

le / / et les accepter

Cachet et signature du Client

Les Conditions Générales de Vente 2026 signées par le Client sont à retourner à Colgate-Palmolive – Département Professionnel Dentaire – 9-11 rue du Débarcadère – 92700 Colombes

COLGATE-PALMOLIVE SAS au capital de 6 911 180 € – RCS 478 991 649 Nanterre
9-11 rue Du Débarcadère – 92700 Colombes – Tél. : 01 47 68 66 70 – Fax : 01 47 68 66 99
N° TVA Intracommunautaire : FR81 478 991 649
www.colgateprofessional.fr – www.colgatetalks.com

ANNEXE 1

POLITIQUE MONDIALE ANTI-CORRUPTION DE COLGATE-PALMOLIVE

L'engagement de Colgate-Palmolive contre la corruption

L'engagement de Colgate-Palmolive à agir légalement et de manière éthique s'applique dans le monde entier. Colgate-Palmolive se conforme à l'ensemble des lois anti-corruption applicables, y compris notamment la loi aux États-Unis sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, « FCPA »), partout où elle fait affaire, et elle attend le même engagement des tiers avec lesquels elle travaille. Tandis que la FCPA interdit, entre autres, la corruption de fonctionnaires et d'entités gouvernementales étrangères, d'autres lois anti-corruption, notamment la loi anti-corruption au Royaume-Uni, interdisent la corruption commerciale entre personnes physiques et personnes morales.

Les collaborateurs de Colgate et tous les tiers agissant au nom ou en lien avec l'activité de Colgate-Palmolive sont dans l'interdiction de donner ou de proposer directement ou indirectement de l'argent, ou autre, à un fonctionnaire ou une entité gouvernementale, ou à une personne physique ou entité morale pour obtenir ou conserver, de manière irrégulière, un avantage commercial ou influencer de manière inappropriée un acte ou une décision administrative.

Cette interdiction inclut tout paiement de facilitation, d'accélération ou « bakchichs » pouvant être versé à des fonctionnaires, directement ou indirectement, afin d'accélérer un service ou une procédure officiel(le) (par exemple, de modestes paiements pouvant être versés à un fonctionnaire pour faire avancer une demande de Colgate-Palmolive dans une liste d'attente, ou pour raccourcir le délai de réalisation de services ou autres actions). Tous les frais officiels avec reçus émis par les autorités gouvernementales à l'appui ne constituent pas des paiements inappropriés.

Tenue de livres et registres exacts

Aucun paiement par ou pour le compte de Colgate-Palmolive ne sera approuvé ou effectué si une partie du paiement est destinée à être utilisée pour un motif illégal ou inapproprié, ou pour tout motif autre que ceux décrits dans les documents valides qui appuient le paiement. Aucune entrée fautive ou trompeuse ne doit être effectuée dans les livres ou les registres financiers de Colgate-Palmolive pour quelque motif que ce soit.

Toutes les dépenses encourues par un employé ou un tiers pour le compte de Colgate ou en lien avec l'activité de Colgate-Palmolive ne seront pas remboursables, à moins d'être légales et justifiées par des documents détaillés incluant, par exemple, des factures ou des reçus valides.

Dépenses relatives à des fonctionnaires

Aucun fonds ne doit être fourni à ou dépensé pour un fonctionnaire ou une entité gouvernementale, directement ou indirectement, sans l'approbation préalable par écrit du service juridique groupe de Colgate-Palmolive. Ceci inclut tous les paiements, cadeaux, dons, loisirs, voyages, repas ou autres articles de valeur. (Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez consulter la politique mondiale en matière de dépenses relatives à des fonctionnaires et des entités gouvernementales.)

Veuillez noter que le terme « fonctionnaire » est défini au sens large et inclut les personnes qui sont employées par une quelconque institution ou organisation publique ou affiliée à l'État ou agissant en quelque capacité officielle que ce soit, à temps plein, à temps partiel ou bénévolement. Les fonctionnaires se trouvent dans toutes les branches et à tous les niveaux du gouvernement et de la vie publique, et peuvent, par exemple, inclure de simples douaniers, des employés de médias publics, des législateurs de premier plan, ainsi que des chercheurs, des professeurs, des enseignants, des dentistes, des vétérinaires, ou d'autres professionnels et leaders d'opinion. En cas de doute quant au fait qu'une personne puisse ou non être considérée comme un fonctionnaire, vous devez contacter le service juridique de Colgate-Palmolive.

Corruption commerciale

En plus d'interdire la corruption des fonctionnaires, Colgate-Palmolive interdit également à ses employés et tiers de se livrer à des pratiques de corruption vis-à-vis des parties privées. Vous ne devez jamais chercher à influencer de manière inappropriée le jugement ou la conduite d'une partie avec laquelle vous entretenez, pour le compte de Colgate-Palmolive, des relations d'affaires en offrant ou en fournissant des paiements, cadeaux ou autres prestations, ou par toute autre incitation illégale.

Les attentes de Colgate-Palmolive

La réputation de Colgate-Palmolive dépend de la conduite éthique de ses employés, ainsi que de la conduite de ceux avec lesquels elle fait affaire. L'objectif de Colgate-Palmolive est de veiller à ce que les collaborateurs de Colgate-Palmolive et les tiers avec lesquels elle travaille adoptent les mêmes normes éthiques élevées et s'engagent à se conformer à toutes les lois applicables. Colgate-Palmolive attend également de ses tiers partenaires qu'ils veillent à ce que leurs employés et sous-traitants comprennent et respectent cette politique anti-corruption.

Tout défaut de conformité à cette politique anti-corruption ou à toute loi anti-corruption applicable, y compris notamment la FCPA, peut entraîner des sanctions civiles ou pénales, ainsi que le licenciement ou la cessation immédiate de la relation professionnelle ou commerciale.

POLITIQUE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE COLGATE-PALMOLIVE

Colgate-Palmolive est une entreprise innovante et bienveillante en croissance, qui imagine un avenir différent, plus sain pour les humains, leurs animaux et notre planète.

La stratégie RSE de Colgate-Palmolive à l'horizon 2030 s'appuie sur des décennies d'apprentissage, de réussites et de défis. Nous visons à concrétiser des Ambitions et des Actions axées sur l'impact et la création de valeur, ainsi que des objectifs Ambitieux, mais Réalisables.

Nous continuerons à montrer la voie en restant concentrés sur nos actions en faveur de la Santé Bucco-Dentaire, de l'Élimination des Déchets Plastiques et de l'Accélération de l'Action Climatique.



GÉNÉRER
un impact social



PRÉSERVER
notre environnement



SOUTENIR
des millions de Foyers

avec pour objectif : Agir pour donner le Sourire

Concrètement, nous allons décliner un dispositif de **11 actions** visant à :



Encourager nos collaborateurs à faire la différence



Créer un monde plus inclusif



Aider les jeunes générations, les familles et les membres de la société à s'accomplir



Concevoir des produits durables



Proposer des habitudes durables pour la vie



Promouvoir des relations fortes et durables entre les animaux de compagnie et les personnes*



Éliminer les déchets plastiques



Économiser l'eau



Assurer une stratégie de développement durable



Participer à des mesures en matière de changement climatique



Être la référence avec des installations zéro déchet

I - Concevoir des produits durables - Créer des formules et des emballages de produits permettant aux consommateurs de vivre de manière plus durable.

■ Développer des offres de recharges qui permettent de réduire la quantité de plastique utilisé dans les emballages**, avec par exemple des recharges Tahiti® gel douche, Soupline® adoucissant et Paic® Liquide vaisselle.

■ Continuer d'élaborer des formules toujours efficaces et uniques.

• Défi supplémentaire : ces initiatives plus respectueuses de l'environnement viennent avec des coûts d'approvisionnement et de production additionnels majeurs : de 5 à 40 % plus élevés selon les initiatives.

■ L'amélioration continue des formulations de nos produits d'entretien (Soupline®, Ajax®, Paic® et La Croix®) repose sur le choix d'ingrédients naturels, tout en prenant en compte la valorisation des déchets végétaux pour les parfums et la réduction de l'eau dans leur production.

II - Proposer des habitudes durables pour la vie - Apporter davantage de produits durables et de transparence sur les ingrédients pour aider les personnes à atteindre leurs objectifs en termes de développement durable, de santé et de bien-être.

■ Parmi nos actions phares : le programme « Colgate® sourire brillant, Avenir brillant » lancé en 1991, visait à sensibiliser 2 milliards d'enfants à l'hygiène bucco-dentaire.

• En France, en partenariat avec l'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire), nous avons élaboré le programme porté par elmex®, « Des dents saines pour des enfants heureux », en mettant à disposition des livrets et des kits pédagogiques pour encourager un apprentissage des bons gestes de l'hygiène bucco-dentaire.

• Près de 230 000 enfants entre le CP et la 6^e peuvent en bénéficier chaque année.

III - Éliminer les déchets plastiques - Concevoir et fournir des solutions circulaires et alternatives visant à zéro déchet plastique dans l'environnement pour tous les produits Colgate-Palmolive.

■ Amélioration continue de l'empreinte environnementale de tous les produits que nous commercialisons :

• 0 % emballage inutile.

• 50 % de matériaux recyclés incluant 25 % pour les plastiques.

• 100 % recyclable, réutilisable ou compostable.

■ En 2025, nous avons étendu nos offres recharges pour Tahiti®, Palmolive®, Soupline®, et Paic® (au moins - 76 % de plastique par rapport à un emballage traditionnel).

■ Nous proposons également des formules plus concentrées notamment pour Soupline® et Ajax®.

IV - Gestion de l'eau - Dans les régions en situation de stress hydrique, nous continuons d'évaluer les risques liés à l'eau et de mettre en œuvre des mesures de résilience appropriées pour anticiper et atténuer leurs effets.

V - Assurer une stratégie d'approvisionnement durable et encourager tous nos fournisseurs à s'approvisionner de manière durable.

■ Colgate-Palmolive défend la vision d'un avenir sans déforestation. Nous nous engageons à nous approvisionner en produits issus de forêts bénéficiant d'une gestion forestière responsable. Notre politique de lutte contre la déforestation couvre les produits forestiers suivants : palmier, soja, suif de bœuf et matériaux à base de papier.

■ Engager 100% des fournisseurs en situation de stress hydrique sur la sécurité de l'eau.

■ Encourager la réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre des fournisseurs par rapport à 2018.

VI - Participer à l'accélération des mesures prises en matière de changement climatique - Réduire à zéro les émissions nettes de carbone dans l'ensemble de nos activités en croissance.

■ Réduire à zéro les émissions nettes de carbone sur tous nos sites*** d'ici 2040.

■ Produire de l'électricité 100% renouvelable sur tous nos sites*** d'ici 2030.

VII - Devenir la référence avec des installations TRUE™ Zero Waste** (Total Resource Use and Efficiency) - Utiliser des infrastructures à haut rendement, à impact environnemental réduit et zéro déchet.**

■ Obtenir la certification 100 % TRUE™ Zero Waste pour l'ensemble de nos opérations dans le monde****.

• L'ensemble des usines Colgate-Palmolive produisant pour le marché français sont déjà certifiées : Anzio (IT) & Athènes (Gr) (soin du corps et quelques produits d'entretien) Compiègne (FR) & Swidnica (PL) (soin du corps, entretien, dentifrices).

■ Construire 100% des nouveaux sites de production avec une certification LEED™, y compris les sites de production, les centres technologiques, les bureaux stratégiques et les entrepôts détenus par Colgate-Palmolive.

VIII - Encourager un bien-être général - Faire du bien-être physique, émotionnel, financier, social et environnemental une priorité organisationnelle pour garantir que nos employés puissent s'épanouir, bâtir un meilleur avenir et donner le meilleur d'eux-mêmes au travail, chaque jour.

■ Nos groupes-ressources d'employés forment des leaders et permettent de créer un environnement de travail favorisant l'intégration de nouveaux collaborateurs, et de constituer une organisation plus solide pour tous, en soutenant notre objectif d'attirer, de développer et de conserver des collaborateurs avec des expériences professionnelles et culturelles diverses. Ces groupes partagent leurs points de vue avec d'autres membres de l'organisation pour nous aider à rendre hommage à nos différences.

■ Créer des conditions de travail de choix pour tous nos sites Colgate-Palmolive.

■ Viser zéro blessure et aucun accident grave.

IX - Offrir une culture d'entreprise inclusive - Créer une culture dans laquelle tous les collaborateurs de Colgate-Palmolive se sentent intégrés et soutenus pour réaliser leur plein potentiel.

■ Former les collaborateurs de l'entreprise aux préjugés inconscients.

■ Veiller à ce que les populations sous-représentées correspondent à la population du recensement à tous les niveaux de l'organisation.

Colgate-Palmolive France a lancé sa Mission Handicaps en 2021. La priorité a été donnée à une campagne de sensibilisation, suivie d'actions menées lors de la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées en novembre. Après quatre ans d'existence, Colgate-Palmolive France est légèrement au-dessus de la moyenne française du taux de personnes handicapées de 3,5 % environ. Le résultat est là : cinq personnes se sont manifestées pour obtenir leur statut de RQTH. Concernant la parité,

• Dans le monde, près de 50 % de nos scientifiques en R&D sont des femmes qui créent des solutions pour un avenir plus sain et plus durable.

• En France, notre direction est composée de trois femmes, dont notre General Manager, et de quatre hommes.

X - Aider les leaders de demain à s'épanouir - Créer de réelles opportunités pour préparer les leaders de demain par le biais de programmes d'enrichissement et de mentorat parascolaires. Toucher 1 million de jeunes dans le monde par le biais de :

■ Programmes d'enrichissement et académiques.

■ Mentorat, coaching et développement personnel.



PROFESSIONAL
— ORAL HEALTH —

Colgate-Palmolive SAS au capital de 6 911 180 € - RCS 478 991 649 Nanterre

9-11 rue du Débarcadère - 92700 Colombes - Tél. : 01 47 68 66 70

N° TVA Intracommunautaire : FR81 478 991 649

www.colgateprofessional.fr

* La société Hill's Pet Nutrition, société du groupe Colgate-Palmolive, commercialise des aliments pour animaux de compagnie.

** Au minimum de 76 % par rapport au format classique.

*** y compris les sites de production, les centres de recherche et de développement, les sièges sociaux et les entrepôts détenus en propre.

**** Zéro Déchet.

ANNEXE 3

POLITIQUE DE CONDUITE DE TIERS

La société Colgate-Palmolive et ses filiales et affiliés à travers le monde sont extrêmement fiers de la réputation de longue date de Colgate en matière d'intégrité, qui est essentielle à notre succès en tant qu'entreprise. La force de la réputation de Colgate repose non seulement sur notre propre conduite, mais aussi sur les actions de ceux avec qui nous faisons affaire. Pour cette raison, nous aspirons à ne travailler qu'avec des tiers qui partagent nos valeurs et reflètent les mêmes normes éthiques élevées.

Ce Code de conduite des tiers a été élaboré pour exprimer nos attentes concernant la conduite éthique que nous attendons de nos fournisseurs, distributeurs, agents, clients, partenaires de recherche et tous les autres tiers avec lesquels nous travaillons (nos « Partenaires tiers »). Ce document est conforme au Code de conduite de la société Colgate-Palmolive, qui est disponible sur notre site web d'entreprise. Les sections de ce Code des tiers sont basées sur, ou contiennent des extraits de, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Nous demandons à nos Partenaires tiers de prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que ce Code de conduite des tiers est communiqué dans l'ensemble de leurs organisations et mis à la disposition de leurs employés et sous-traitants travaillant sur les affaires de Colgate.

Nous attendons de vous, en tant que Partenaire tiers, que vous partagiez notre engagement à respecter les normes suivantes dans la mesure où elles sont applicables à notre relation d'affaires :

Diligence raisonnable

En tant que Partenaire tiers travaillant avec Colgate, vous êtes tenu de fournir une coopération raisonnable lorsque Colgate effectue ou actualise une diligence raisonnable sur votre organisation, y compris la réalisation de contrôles de conformité commerciale, des examens de confidentialité ou des examens de sécurité des partenaires commerciaux.

Conformité aux lois

En tant que Partenaire tiers travaillant avec Colgate, vous êtes tenu de respecter toutes les lois, règles, règlements et traités applicables, y compris mais sans s'y limiter, les lois relatives à la lutte contre la corruption, à la concurrence, à la conduite des affaires, à la qualité et aux ingrédients des produits, aux normes environnementales, à la santé et à la sécurité au travail, à la confidentialité et à la protection des données, au travail et à l'emploi, ainsi que toutes les autres lois décrites dans le présent document ou qui sont autrement applicables aux produits et/ou services que vous fournissez à Colgate dans tous les lieux où vous exercez vos activités.

Lutte contre la corruption

Colgate s'engage à traiter légalement et éthiquement avec les gouvernements et le secteur privé dans le monde entier. Nous exigeons que tous nos Partenaires tiers respectent la Politique mondiale de lutte contre la corruption de Colgate-Palmolive, disponible sur notre site web d'entreprise, ainsi que toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA).

Tous les Partenaires tiers agissant en notre nom ou en relation avec notre entreprise sont interdits de donner ou d'offrir quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à tout fonctionnaire ou entité gouvernementale afin d'obtenir indûment un avantage commercial ou d'influencer un acte ou une décision gouvernementale. Cette interdiction inclut les paiements de facilitation, d'accélération ou de « graissage » effectués aux fonctionnaires gouvernementaux, directement ou indirectement, pour accélérer un service ou une fonction officielle.

En plus d'interdire la corruption des fonctionnaires, Colgate interdit également à ses employés et à ses Partenaires tiers de se livrer à la corruption de parties privées.

Droit de la concurrence / Antitrust

Colgate exige que tous nos Partenaires tiers mènent leurs activités en pleine conformité avec les lois applicables en matière de concurrence (connues aux États-Unis sous le nom de lois antitrust). Ces lois visent à promouvoir une concurrence libre et équitable pour bénéficier aux consommateurs. En vertu de ces lois, les entreprises ne peuvent pas interférer avec les forces du marché de l'offre et de la demande. Au contraire, elles doivent rivaliser pour les affaires par des moyens tels que l'offre de prix plus bas, des produits plus innovants et un meilleur service. Les actions interdites incluent, mais ne se limitent pas à, l'abus de position dominante sur le marché ainsi que tout accord ou entente entre parties commerciales affectant les prix (par exemple, la fixation des prix, la répartition des marchés, les boycotts de groupe, la maintenance des prix de vente, la discrimination illégale sur les prix ou les restrictions au commerce, etc.).

Informations confidentielles/propriétaires

Nos Partenaires tiers doivent respecter la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et autres informations confidentielles, propriétaires ou sensibles de Colgate et ne peuvent utiliser ou divulguer ces informations que conformément à leur contrat avec Colgate ou avec le consentement écrit préalable de Colgate. Toute information ou donnée concernant Colgate doit être traitée comme confidentielle en tout temps, sauf si cette information devient publiquement disponible sans faute du Partenaire tiers. Nos Partenaires tiers ne peuvent divulguer les informations confidentielles ou propriétaires de Colgate à des personnes extérieures à leur organisation, ni divulguer ces informations au sein de leur propre organisation, sauf sur une base strictement « besoin de savoir » ou « besoin d'utiliser » pour le but prévu par Colgate. Les Partenaires tiers sont également interdits d'utiliser ces informations pour leur propre bénéfice ou pour le bénéfice de toute autre personne ou entité en dehors de Colgate.

La politique de Colgate est de travailler avec des Partenaires tiers sur une base non confidentielle dans la mesure du possible. Nous attendons donc de nos Partenaires tiers qu'ils fournissent à Colgate uniquement des informations non confidentielles et non propriétaires et qu'ils acceptent que Colgate puisse divulguer ou utiliser toute information ou idée divulguée par le Partenaire tiers de quelque manière que ce soit sans compensation ni responsabilité légale envers quiconque. Rien dans cette section n'est destiné à modifier ou annuler un accord de confidentialité ou de non-divulgaration existant entre Colgate et l'un de ses Partenaires tiers.

Colgate n'acceptera des informations confidentielles d'un Partenaire tiers que si cela est absolument nécessaire et seulement après qu'un accord écrit avec les garanties appropriées a été mis en place. Nos Partenaires tiers doivent également comprendre et reconnaître que Colgate peut avoir ou entreprendre d'autres projets ou programmes liés aux mêmes domaines ou à des domaines similaires à ceux discutés avec un Partenaire tiers donné.

Data Privacy and Security

En tant que Partenaire tiers, vous devez respecter la vie privée des employés, consommateurs, clients, fournisseurs et autres Partenaires tiers de Colgate, et prendre toutes les mesures raisonnables et appropriées pour protéger les informations personnelles collectées ou fournies dans le cadre de votre relation commerciale avec Colgate. Nous exigeons que nos Partenaires tiers collectent, traitent, utilisent, stockent et conservent les informations personnelles obtenues de Colgate, au nom de Colgate ou concernant les employés,

consommateurs, clients, fournisseurs et autres Partenaires tiers de Colgate, uniquement si nécessaire et en conformité avec toutes les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données.

Dans le cas où un Partenaire tiers collecte, traite, utilise, stocke ou conserve des informations personnelles à la demande de Colgate ou au nom de Colgate, ce Partenaire tiers sera tenu de fournir une coopération raisonnable pendant la phase de diligence raisonnable et d'accepter certaines obligations contractuelles avec Colgate pour s'assurer qu'il respecte les normes de Colgate en matière de protection de ces informations personnelles.

Transactions éthiques

Les transactions honnêtes entre partenaires commerciaux sont essentielles à des relations d'affaires saines. Colgate cherche à accorder une considération juste et égale à tous les Partenaires tiers potentiels et existants, et à baser nos décisions sur des critères objectifs tels que le prix, la qualité, la capacité de service ainsi que la fiabilité et l'intégrité. Nous n'accordons aucun avantage personnel sur les prix, les allocations promotionnelles, l'assistance marketing ou autres. Il est interdit de donner ou de recevoir des pots-de-vin, des dessous-de-table ou des avantages similaires de quelque nature que ce soit. Nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils démontrent ces mêmes normes éthiques élevées et qu'ils mènent toutes les transactions commerciales avec intégrité et équité.

Conflit d'intérêts

Colgate ne travaillera avec aucun Partenaire tiers en cas de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts, sauf si cela est approuvé et autorisé à l'avance par le département Global Ethics & Compliance ou l'organisation juridique mondiale de Colgate. Les conflits d'intérêts peuvent inclure des situations telles que lorsqu'un tiers emploie un employé de Colgate, un conjoint ou un membre proche de la famille d'un employé de Colgate, ou lorsqu'un employé de Colgate a une participation substantielle ou propriétaire dans l'entreprise du tiers. Nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils divulguent tout conflit ou potentiel conflit dont ils ont connaissance.

Dépenses

Colgate ne remboursera pas les dépenses engagées par un Partenaire tiers à moins qu'elles ne soient expressément identifiées comme remboursables dans un accord écrit avec Colgate ou autrement pré-approuvées par écrit par Colgate avant d'être engagées. Toute dépense à rembourser par Colgate doit être appuyée par une documentation détaillée incluant des factures ou des reçus valides.

Cadeaux

Les employés de Colgate sont interdits de donner ou de recevoir des cadeaux, des paiements ou d'autres avantages ou objets de valeur qui pourraient influencer, ou sembler influencer, toute décision commerciale. Nous demandons à nos Partenaires tiers de respecter cette politique et de s'abstenir d'offrir à tout employé de Colgate (ou à un membre proche de la famille d'un employé de Colgate) un cadeau ou un autre avantage dont la valeur dépasse 1 000 USD. Bien que les employés de Colgate puissent accepter un cadeau d'un Partenaire tiers d'une valeur inférieure à 100 USD, ils ne peuvent le faire qu'une fois par an.

Santé et sécurité

Nos Partenaires tiers doivent fournir un environnement de travail sûr et sain pour tous les employés travaillant sur leurs sites en mettant l'accent sur la santé et la sécurité et en respectant toutes les lois, règles et réglementations applicables. Toute personne fournissant des services sur site dans une installation de Colgate doit adhérer aux normes de santé et de sécurité au travail de Colgate.

Réglementations commerciales internationales

Colgate exige que nos Partenaires tiers respectent toutes les réglementations commerciales et d'importation applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les sanctions et embargos administrés par le Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) des États-Unis. En relation avec les affaires de Colgate, nos Partenaires tiers sont également interdits de participer à des boycotts non sanctionnés par le gouvernement américain.

Pratiques de travail et droits de l'homme universels

Colgate s'oppose fermement à l'utilisation du travail des enfants illégal, du travail forcé ou sous contrat, de l'exploitation humaine et de toutes les autres formes de traitement inacceptable des travailleurs. La politique de Colgate est de ne pas travailler avec des tiers connus pour violer les lois du travail ou utiliser des pratiques de travail inhumaines, y compris l'exploitation, les punitions corporelles, les abus, la servitude involontaire ou d'autres formes de mauvais traitements.

Colgate s'engage depuis longtemps à respecter les droits de l'homme dans le monde entier et cherche à travailler avec des Partenaires tiers qui promeuvent les normes suivantes conformément à la loi applicable :

- Tout travail est effectué sur une base volontaire et n'implique aucun travail d'esclave, sous contrat, forcé ou sous servitude, ni aucune autre forme de travail obligatoire, d'esclavage ou de traite des êtres humains ;
- Sauf si la loi l'exige, les documents d'identification originaux des travailleurs, les documents de voyage ou tout autre document personnel ou objet de valeur ne doivent pas être remis lors de l'embauche, pendant l'emploi ou pendant le processus de recrutement ;
- Tout au long du processus de recrutement et d'embauche et pendant l'emploi, les employés ne sont pas tenus de payer des frais ou des dépôts (monétaires ou autres), y compris à toute agence, recruteur ou courtier. Les coûts associés au recrutement et à l'embauche des travailleurs doivent être payés par l'employeur.
- Si les Partenaires tiers utilisent des agences de recrutement, ils doivent n'utiliser que des agences de recrutement légitimes et réputées, dûment autorisées à exercer en vertu des lois locales applicables ;
- La liberté de mouvement physique des employés ne doit pas être restreinte ou limitée ;
- L'égalité des chances est offerte aux employés à tous les niveaux, indépendamment de la couleur, de la race, du sexe, de l'identité de genre, de l'âge, de l'ethnicité, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle, de l'état matrimonial, de la religion, du statut de vétérans, du handicap ou de toute autre caractéristique protégée par la loi ;
- Un lieu de travail sûr et sain est fourni, qui favorise le bien-être et protège l'environnement ;
- Les salaires ne doivent pas être retenus ou retardés et doivent être conformes à toutes les lois et réglementations applicables ;
- Les heures de travail et la rémunération des heures supplémentaires sont conformes aux lois locales ; et
- La liberté légale d'association des employés et tous les droits légaux d'organiser et de négocier collectivement sont respectés.

Comme indiqué ici, la société effectue une cartographie de sa chaîne d'approvisionnement basée sur les risques. En conséquence, nous pouvons demander des informations à nos Partenaires tiers en temps opportun pour aider à la cartographie de notre chaîne d'approvisionnement. Nous attendons des Partenaires tiers qu'ils mettent en place les processus nécessaires pour se conformer à ces demandes d'informations.

De plus, les Partenaires tiers ne doivent pas, et doivent faire des efforts raisonnables pour s'assurer que leurs fournisseurs, sous-traitants, autres partenaires commerciaux et toutes les entités de la chaîne d'approvisionnement impliquées dans la production ou la fabrication de produits, ou la prestation de services fournis à Colgate (« Sous-traitants ») n'utilisent aucune forme de travail forcé à quelque stade que ce soit du processus de production ou de fabrication des Produits ou de l'un de leurs composants ou matières premières. Si demandé, les Partenaires tiers acceptent de fournir à Colgate un certificat attestant qu'à leur connaissance, aucun travail forcé n'a été utilisé à quelque stade que ce soit du processus de production ou de fabrication des Produits ou de l'un de leurs composants ou matières premières. Sur demande, les Partenaires tiers doivent également obtenir de tels certificats de la part de tout ou partie des Sous-traitants, comme demandé par Colgate, et fournir une copie de ces certificats à Colgate. Les Partenaires tiers doivent maintenir en vigueur un programme de surveillance et d'audit de leurs Sous-traitants pour s'assurer qu'ils n'utilisent pas de travail forcé.

Les Partenaires tiers acceptent de coopérer avec Colgate et les autorités gouvernementales concernant toute allégation de travail forcé potentiel, y compris celles liées aux ordres de retenue et de libération (« WRO ») de la Douane et de la Protection des frontières des États-Unis (« CBP »). Les Partenaires tiers doivent fournir en temps opportun tous les documents et informations requis par Colgate pour répondre à tout WRO émis par le CBP.

Comme indiqué ci-dessus, Colgate encourage les Partenaires tiers à mettre en œuvre une politique et un programme de conformité reflétant un engagement à respecter et protéger les droits de l'homme dans leurs propres opérations et chaîne d'approvisionnement, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et/ou aux conventions de l'Organisation internationale du travail. Les Partenaires tiers doivent atténuer les risques de conformité aux droits de l'homme, de manière appropriée, en fonction d'une évaluation de leurs propres opérations et de leur chaîne d'approvisionnement.

Colgate exige que ses Partenaires tiers se conforment à sa Politique sur les Minéraux de Conflit.

Protection de l'environnement

Colgate accorde une grande importance à la protection de notre environnement et s'engage à faire sa part pour aider à préserver les ressources limitées de la Terre. Nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils respectent strictement la lettre et l'esprit des lois et règlements environnementaux applicables, ainsi que les politiques publiques qu'ils représentent. Toute personne fournissant des services sur site dans une installation de Colgate doit adhérer aux normes environnementales de Colgate.

En outre, un objectif clé de la Stratégie de durabilité et d'impact social de Colgate est d'accélérer les actions contre le changement climatique et de réduire notre empreinte environnementale, en travaillant avec nos partenaires et nos opérations pour éliminer les déchets, réduire l'utilisation de plastique, économiser l'eau, réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et conserver les ressources naturelles. À cette fin, nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils prennent les mesures suivantes :

- Réduire les déchets : Les Partenaires tiers doivent réduire les déchets dans leurs opérations et leur chaîne d'approvisionnement, en donnant la priorité aux matériaux recyclables, au contenu recyclé ou aux approches visant à minimiser les matériaux d'emballage. Les Partenaires tiers doivent établir des objectifs et des cibles liés à la réduction des déchets et rendre compte de leurs progrès par rapport à leurs objectifs et cibles.
- Réduire les émissions de GES : Les Partenaires tiers doivent réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans leurs propres opérations ainsi que dans l'ensemble de leur chaîne de valeur, en donnant la priorité à l'efficacité énergétique et à l'utilisation des énergies renouvelables. Les Partenaires tiers doivent établir des objectifs et des cibles liés à la réduction de l'énergie et des GES alignés sur une trajectoire nette zéro de 1,5°C au plus tard en 2050 et rendre compte publiquement de leurs progrès par rapport à leurs objectifs et cibles. Il est fortement encouragé de rendre compte de l'utilisation de l'énergie et des émissions de GES par le biais du CDP. Les Partenaires tiers sont encouragés à réaliser une évaluation du cycle de vie des matériaux et des produits vendus à Colgate.
- Sécurité de l'eau : Les Partenaires tiers doivent comprendre les risques liés à la disponibilité de l'eau pour leurs opérations et leurs régions d'approvisionnement et prendre des mesures pour résoudre les problèmes de sécurité de l'eau dans leurs opérations et leur chaîne d'approvisionnement. Les Partenaires tiers doivent établir des objectifs et des cibles liés à la conservation de l'eau et rendre compte de leurs progrès par rapport à leurs objectifs et cibles.

- Protéger les forêts et les communautés locales: Les Partenaires tiers doivent s'efforcer de s'assurer que leurs opérations ne contribuent pas à la déforestation, à la perte de biodiversité ou ne provoquent pas de conflits avec les communautés locales. Les principales matières premières forestières pour Colgate comprennent l'huile de palme, le soja, la pâte à papier (emballage à base de papier) et le bœuf (suif). Par conséquent, les fournisseurs de matières premières telles que l'huile de palme, le soja, la pâte à papier et le bœuf (suif) doivent être conscients des politiques de Colgate en matière de matières premières forestières et s'y conformer ; en particulier la Politique sur l'huile de palme, la Politique sur le soja et les Politiques de non-déforestation de Colgate. Les Partenaires tiers doivent mesurer l'impact des effets de la déforestation et de leurs actions liées aux émissions de GES.

Normes de qualité

Colgate ne fera affaire qu'avec des Partenaires tiers qui produisent, emballent, stockent, expédient ou manipulent autrement des produits conformément aux bonnes pratiques de fabrication, de distribution et de service professionnel en vigueur dans leurs industries respectives.

Bien-être des animaux

Le cas échéant, les Partenaires tiers de Colgate, ainsi que toutes les installations externes qu'ils utilisent ou soutiennent, doivent respecter ou dépasser toutes les normes et réglementations de l'industrie concernant les soins, la manipulation et le bien-être des animaux. Nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils démontrent des normes éthiques élevées en matière de bien-être animal, comme indiqué dans la Politique de recherche sur la sécurité des produits de Colgate et dans l'Engagement de Hill's envers le bien-être des animaux.

Intelligence Artificielle

Colgate s'attend à ce que nos Partenaires tiers mettent en œuvre des mesures raisonnables et appropriées pour garantir que tout système d'IA développé ou utilisé soit sûr, sécurisé et fiable, qu'il y ait transparence et responsabilité, et que des formations appropriées à la littératie en IA soient fournies aux employés concernés. De tels systèmes d'IA et leur utilisation doivent être alignés avec nos valeurs éthiques fondamentales, respecter les droits des individus et se conformer à toutes les lois et réglementations applicables.

Votre responsabilité en matière de conformité

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos employés, agents et sous-traitants travaillant sur les affaires de Colgate comprennent et respectent ce Code de conduite des tiers. Le non-respect de ce Code de conduite des tiers ou de toute loi applicable constitue un motif pour Colgate de mettre fin à la relation commerciale.

Colgate s'attend à ce que nos Partenaires tiers disposent de systèmes raisonnables et appropriés pour enquêter et remédier aux allégations de méfaits, dans la mesure permise par la loi locale. Vous êtes tenu de notifier immédiatement Colgate dès que vous prenez connaissance de toute violation potentielle de la loi applicable ou de ce Code de conduite des tiers, ou de toute autre allégation de méfait liée aux affaires de Colgate.

Vous devez également notifier immédiatement Colgate dès que vous prenez connaissance de toute publicité négative ou défavorable concernant votre entreprise ou tout produit ou service que vous fournissez à Colgate, ou de tout événement ou circonstance liée à vous ou à votre entreprise qui pourrait raisonnablement être attendu pour causer une publicité négative ou défavorable concernant Colgate.

Informations supplémentaires et ressources

Ce Code de conduite des tiers est disponible en plusieurs langues en ligne sur le site web de la société Colgate-Palmolive.

Toute question concernant ce Code de conduite des tiers peut être adressée à la ligne éthique mondiale de la société Colgate-Palmolive par email à ethics@colpal.com.

FORMATION

Formez-vous à l'aide de nos QR codes



PROPHYLAXIE DE LA CARIE



Tout savoir sur les caries



Le fluor, démêlons le VRAI du FAUX !



Les patients à risque



Technique d'utilisation des brossettes



Technique de brossage



MIH



Les MIH



Tout savoir sur la MIH



Plaquette parents



HYPERSENSIBILITÉ DENTINAIRE



L'hypersensibilité et la prévention



L'hypersensibilité et la prise en charge



Tout savoir sur l'hypersensibilité



Technique de brossage



PROTECTION DE L'ÉMAIL



Tout savoir sur l'émail



Garder un émail sain



SOIN ET PRÉVENTION DES GENCIVES



Les maladies parodontales



Les patients à risque



Tout savoir sur l'halitose



La santé parodontale



Technique d'utilisation du fil dentaire



Technique de brossage



Ordonnancier digital



Brochure 4 gammes



Webinars et vidéos



Kit pédagogique



Colgate professional.fr

LIENS UTILES

Colgateprofessional.fr
le site pour vous aider
au quotidien



Rejoignez la communauté Colgate Professional et **accédez à un écosystème dédié aux experts de la santé bucco-dentaire**. En vous inscrivant vous bénéficiez :

Des actualités scientifiques et cliniques en avant-première

Pr Elsa Garot et le Dr Patrick Rouas répondent à l'ensemble des questions de vos patients sur le sujet de la MIH.



Des outils pour accompagner vos patients



La technique avec notre brosse à dents spéciale **hypersensibilité dentinaire**.



Le fluor, démêlons le VRAI du FAUX !

Des outils pratiques pour vous accompagner au quotidien dans votre pratique



Réglettes pour mesurer l'hypersensibilité de vos patients



Blocs de recommandations

TROUSSES PÉDAGOGIQUES

pour sensibiliser vos patients aux bons gestes de l'hygiène buccodentaire

elmex®



Enfants de 3 à 6 ans

- ✓ 1 dentifrice elmex® Anti-Caries Enfant 12 ml
- ✓ 1 brosse à dents elmex® Enfant
- ✓ 1 gobelet
- ✓ 1 calendrier de brossage Enfant

elmex®



Juniors de 6 à 12 ans

- ✓ 1 dentifrice elmex® Anti-Caries Professional™ Junior 75 ml
- ✓ 1 solution dentaire elmex® Anti-Caries Junior 100 ml
- ✓ 1 brosse à dents elmex® Junior
- ✓ 1 sablier
- ✓ 1 calendrier de brossage Junior

elmex®



Juniors avec appareillage orthodontique

- ✓ 1 dentifrice elmex® Anti-Caries Professional™ Ortho 75 ml
- ✓ 1 solution dentaire elmex® Anti-Caries Junior 100 ml
- ✓ 1 brosse à dents elmex® Ortho
- ✓ 1 cire orthodontique
- ✓ brosette interdentaire taille 4
- ✓ 1 fiche conseils de brossage

elmex®



Adultes avec appareillage orthodontique

- ✓ 1 dentifrice elmex® Anti-Caries Professional™ 75 ml
- ✓ 1 solution dentaire elmex® Anti-Caries 100 ml
- ✓ 1 brosse à dents elmex® Ortho
- ✓ 1 cire orthodontique
- ✓ brosette interdentaire taille 4
- ✓ 1 fiche conseils de brossage

meridol®

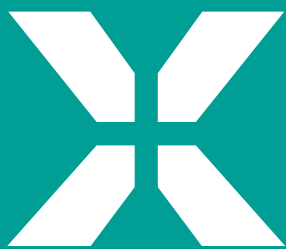


Patients avec des problèmes de gencives

- ✓ 1 dentifrice meridol® Protection Gencives 75 ml
- ✓ 1 brosse à dents meridol® Protection Gencives
- ✓ 1 bain de bouche meridol® Protection Gencives 400 ml
- ✓ 1 boîte de fil dentaire
- ✓ 1 brochure sur les techniques de brossage

elmex[®]

SENSITIVE PROFESSIONAL



**Désactivez
d'un simple
geste**



**l'hypersensibilité
dentinaire**

Recommandez elmex[®] SENSITIVE PROFESSIONAL

+ Soins Gencives.



**100% des patients ont constaté un
SOULAGEMENT IMMÉDIAT de la douleur¹**



Réduit de 25,8%² l'inflammation des gencives



*GERSDATA - SOGEARLY – Marché hygiène bucco dentaire – segment reconstitué par Colgate «sensibilité» – catégorie dentifrice – marque elmex[®] - PDM Valeur (CATTC) – Pharmacie - France - 2025.
1. Pour un soulagement immédiat de la douleur, appliquez une noisette de dentifrice directement sur les dents sensibles et massez doucement pendant 1 minute. Étayée par une sous-analyse de Nathoo S, et al 2009. Les données montrent que 42 des sujets sur 42 (soit 100% ou 10 sur 10) affirment ressentir un soulagement de leur hypersensibilité de façon immédiate tant au niveau tactile qu'au niveau du jet d'air grâce à une seule application en mettant un peu de dentifrice sur le bout du doigt et en massant la zone concernée. Sous-analyse de Nathoo S, et al 2009 (CRO-2009-01-SEN-IARG2-ED; Nathoo S, et al. J Clin Dent. 2009;20(4):123-30).
2. Après 6 mois d'application, Lai HY, et al. J Clin Periodontol. 2015; 42:517. Le dentifrice et la solution dentaire elmex[®] SENSITIVE PROFESSIONAL sont des dispositifs médicaux de classe IIa pour soulager les dents sensibles. Lire attentivement les instructions figurant sur l'emballage. CE 0483. Colgate-Palmolive manufacturing Poland, Sp. z o.o./Aleja Colgate 2, Swidnica 58-100, Poland. Mise à jour mars 2025.

elmex®

ANTI-CARIES PROFESSIONAL



**Gardez un coup
d'avance contre
les caries**



Recommandez le dentifrice elmex® ANTI-CARIES PROFESSIONAL™ JUNIOR

4X

plus de
reminéralisation****3

-50%

de lésions
cariées initiales⁵

-20%

d'apparition de
nouvelles caries****4



Pour en savoir plus

* Marque d'hygiène bucco-dentaire recommandée le plus souvent par les dentistes en France. Etude quantitative IQVIA 2024. • ** Dans un dentifrice cosmétique. • **** Comparé à un dentifrice fluoré classique contenant 1450 ppm de fluor, après 2 semaines d'utilisation continue. • **** Résultats d'un essai clinique en double aveugle mené sur deux ans comparant le produit étudié à un dentifrice fluoré classique, les deux contenant 1450 ppm de fluor. • 1. Dimopoulou M, et al. Applied Sciences. 2023;13(24):13254. • 2. Lynch RJ. Int Dent J. 2013;63 Suppl 2(Suppl 2):3-13. • 3. Cantore R, et al. J Clin Dent. 2013;24 Spec no A:A32-44. • 4. Li X, et al. J Clin Dent. 2015;26(1):7-12. • 5. Étude in vivo en double-Aveugle de 6 mois, parallèle, randomisée 450 sujets / enfants âgés de 10-12 ans. Yin W, Hu Dy, Fan X et al. J Clin Dent. 2013 : 24:A15-122

27x plus efficace

pour combattre la cause
des problèmes de gencives*

HYPERSENSIBILITÉ
DES GENCVES

SAIGNEMENT
DES GENCVES

INFLAMMATION
DES GENCVES

MAUVAISE
HALEINE

TARTRE



Misez sur les 3 gestes
meridol

* Utilisés ensemble, après 3 semaines d'utilisation 2x par jour vs un brossage seul avec un dentifrice fluoré standard (1450 ppm F sous forme de MFP).



Duraphat® Suspension dentaire 50 mg/ml
22 600 ppm F⁻ sous forme de fluorure de sodium

Prévention effective pour les patients présentant un risque carieux élevé¹



Au cabinet dentaire :

Les vernis fluorés offrent une protection à long terme* cliniquement confirmée par une étude Cochrane² :

- 37 % de nouvelles caries en moins pour la denture temporaire
- 43 % de nouvelles caries en moins pour la denture permanente

À NOTER

Dans le cadre de la prévention de la carie dentaire, l'acte de pose d'un vernis fluoré chez les patients de 1 à 26 ans présentant un risque carieux individuel élevé, à une fréquence biannuelle, est désormais pris en charge (code HBLD045)³

*Dans le cadre de la prévention de la carie, l'application est habituellement renouvelée tous les 6 mois, il est possible d'effectuer des applications plus fréquentes⁴

1.Stratégies de prévention de la carie dentaire. 2010. Critères d'évaluation de RCI de la HAS • 2.Marinho VC, Worthington HV, Walsh T, Clarkson JE. Fluoride varnishes for preventing dental caries in children and adolescents. Cochrane Database Syst Rev. 2013 Jul 11;(7):CD002279. • 3.Avenant n°1 à la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'assurance maladie signé le 4 Juillet 2024 • 4.RCP DURAPHAT 50 mg/ml, suspension dentaire



DURAPHAT® 50 mg/ml, suspension dentaire - Liste II. STRICTEMENT RÉSERVÉ A L'USAGE PROFESSIONNEL DENTAIRE.
Pour une information complète, consulter le RCP disponible sur simple demande auprès du laboratoire ou sur <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

TITULAIRE DE L'AMM : COLGATE PALMOLIVE 9-11 RUE DU DÉBARCADÈRE
92700 COLOMBES. EXPLOITANT : ALLOGA FRANCE ZAC DE CHAPOTIN SUD,
RUE DU PROFESSEUR D'ARGENT 69970 CHAPONNAY • 01 81 79 38 34

POUR TOUTE PRISE DE COMMANDE :
commandes_dentaires@colpal.com

